

Manuel E-facture

PostFinance 

Service clientèle e-facture

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

www.postfinance.ch/e-facture

Conseil et vente clientèle commerciale

Téléphone +41 848 848 848 (en Suisse max. CHF 0.08/min.)

Activations et support de l'exploitation

Helpdesk e-facture

Téléphone +41 800 111 101

E-mail e-bill.help@postfinance.ch

Table des matières

1.	Description de la prestation	6
1.1	Brève description de la prestation et aperçu du document	6
1.2	Description succincte de l'e-facture	7
1.3	Délimitation	8
1.4	Offre pour émetteurs de factures	8
1.5	Offre pour destinataires de factures	9
1.5.1	Traitement d'e-factures dans e-finance (eBill)	9
1.5.2	Livraison d'e-factures par transfert des données	9
1.6	Transmission des données aux partenaires	9
1.7	Rôles	10
1.7.1	PostFinance SA	10
1.7.2	Poste CH SA	10
1.7.3	eBill des banques suisses (SIX BBS SA)	10
1.7.4	Émetteur de factures	10
1.7.5	Biller Service Provider (BSP)	11
1.7.6	Customer Service Provider (CSP)	11
1.7.7	Destinataire de factures	11
1.7.8	Partenaires Interconnect	11
1.8	Transmission de commandes électroniques	11
2.	Processus d'adhésion et de mise en service pour les émetteurs de factures	12
2.1	Conditions à remplir pour l'adhésion	12
2.2	Adhésion de l'émetteur de factures	12
2.3	Adhésion à e-facture light	12
2.4	Activation pour les émetteurs de factures utilisant un logiciel testé pour e-facture de PostFinance	12
2.5	Activation pour les émetteurs de factures n'utilisant pas de logiciel testé pour e-facture de PostFinance	13
2.6	Inscription et activation auprès d'eBill des banques suisses	14
2.7	Éditeurs de logiciels	14
3.	Processus d'adhésion et de mise en service pour les destinataires de factures	15
3.1	Conditions à remplir pour l'adhésion	15
3.2	Adhésion du destinataire de factures	15
3.2.1	Adhésion au portail eBill dans e-finance	15
3.2.2	Adhésion au moyen du formulaire d'adhésion	15
3.3	Activation pour les destinataires de factures utilisant un logiciel testé pour e-facture de PostFinance	15
3.4	Activation pour les destinataires de factures n'utilisant pas de logiciel testé pour e-facture de PostFinance	15
3.5	Inscription auprès de l'émetteur de factures	16
3.5.1	Inscription dans e-finance (eBill)	16
3.5.2	Inscription via Business Interface	16
3.6	Éditeurs de logiciels	16
4.	Processus de traitement chez l'émetteur de factures	17
4.1	Préparation des données des factures	17
4.2	Tri des factures, préparation et transmission des données des données des factures	17
4.3	Visualisation des détails électroniques des factures	17
4.4	Annexes à la facture	17
4.5	Paiement par acomptes	17

4.6	Contrôle de la transmission des données	18
4.7	Recherche de factures	18
4.8	Mutations	18
4.8.1	Modification des données des factures transmises	18
4.8.2	Correction/annulation de factures par le biais de crédits	19
4.8.3	Remplacement/écrasement des factures livrées	19
4.9	Comptabilisation des paiements entrants et gestion des débiteurs	19
4.10	Conservation et archivage des factures	19
5.	Processus de traitement chez PostFinance SA	21
5.1	Réception des données des factures	21
5.2	Contrôle de plausibilité et conversion des données	21
5.3	Signature numérique de la facture	21
5.4	Mise à disposition du protocole de traitement	21
5.5	Mise à disposition des factures à leurs destinataires	22
5.6	Livraison à l'eBill des banques suisses	22
5.7	Livraison des factures aux partenaires Interconnect	22
5.7.1	Interconnect avec signature par le premier prestataire	22
5.7.2	Interconnect avec signature par le deuxième prestataire	22
5.8	Renvoi des factures signées	23
5.9	Conservation des données chez PostFinance	23
5.9.1	Données de traitement	23
5.9.2	Données téléchargées via Business Interface, Web Services ou e-finance	24
5.9.3	Données téléchargées via SFTP ou AS2	24
5.9.4	Données commerciales de PostFinance	24
6.	Processus de traitement chez le destinataire de factures	25
6.1	Traitement des factures électroniques via le portail eBill	25
6.2	Réception de factures électroniques par transfert de fichiers	25
6.3	Traitement des factures	25
6.4	Archivage des factures signées numériquement	25
7.	Inscription et résiliation du destinataire de factures	26
7.1	Inscription directe	26
7.2	Inscription à l'aide du masque standard d'inscription de PostFinance	27
7.3	Résiliation	27
8.	Visualisation des détails de la facture	28
8.1	Visualisation des détails de facture à l'aide du fichier PDF transmis	28
8.2	Visualisation des détails de la facture par un fichier PDF généré par PostFinance	28
9.	Protocole de traitement	29
9.1	Contenus	29
9.2	Élaboration et livraison	29
10.	Compte de crédit	31
10.1	BVR – bulletin de versement orange avec numéro de référence de PostFinance	31
10.2	BVRB – bulletin de versement orange avec numéro de référence de banques suisses	31
10.3	Compte bancaire ou postal	32
10.4	QR-IBAN	32

11. Communication	33
11.1 Aperçu des formes de communication	33
11.1.1 Aperçu des canaux et des formats pour les émetteurs de factures	33
11.1.2 Aperçu des canaux et des formats pour les destinataires de factures	33
11.2 Formes de communication	34
11.2.1 Business Interface (transmission et livraison)	34
11.2.2 Web Services (transmission et livraison)	35
11.2.3 File Delivery Services SFTP (transmission et livraison)	37
11.2.4 E-facture light (transmission)	38
11.2.5 Portail eBill des banques suisses (livraison)	38
11.2.6 AS2 (transmission et livraison)	38
11.2.7 E-mail (livraison)	38
12. Sécurité des données	39
12.1 Procédure de login et cryptage lors du transfert	39
12.2 Suppression des liens hypertextes sur le portail eBill	39
13. Formats de données	40
13.1 BillerID et EBillAccountID	40
13.2 Masque standard d'inscription de PostFinance	40
13.2.1 Données de l'utilisateur	41
13.2.2 Données supplémentaires	42
13.3 Données d'inscription et de résiliation (livraison)	42
13.3.1 Inscriptions ou résiliations isolés par e-mail	42
13.3.2 Plusieurs inscriptions ou résiliations par jour au moyen de fichiers	43
13.4 Données de facturation	44
13.4.1 yellowbill Invoice (transmission par l'émetteur de factures)	44
13.4.2 Détail des factures au format PDF (transmission par l'émetteur de factures)	46
13.4.3 RGXml (yellowbill Invoice), version 1.2.7 (livraison au destinataire de factures)	46
13.4.4 Conteneur ZIP avec yellowbill Invoice, version 2.0.1 (livraison au destinataire de factures)	47
13.4.5 Autres formats de transmission et de livraison	48
13.4.6 Données d'archivage (livraison à l'émetteur de factures)	49
13.4.7 swissDIGIN (swiss digital invoice)	49
14. Transmission de commandes	50
14.1 Transmission de commandes à PostFinance	50
14.2 Transmission de commandes à des fournisseurs	50
14.3 Statut de commande	50
15. Annexe	51
Service Level Agreement (SLA)	52
Livraison des données à eBill des banques suisses	54
Abréviations et termes	56

1. Description de la prestation

1.1 Brève description de la prestation et aperçu du document

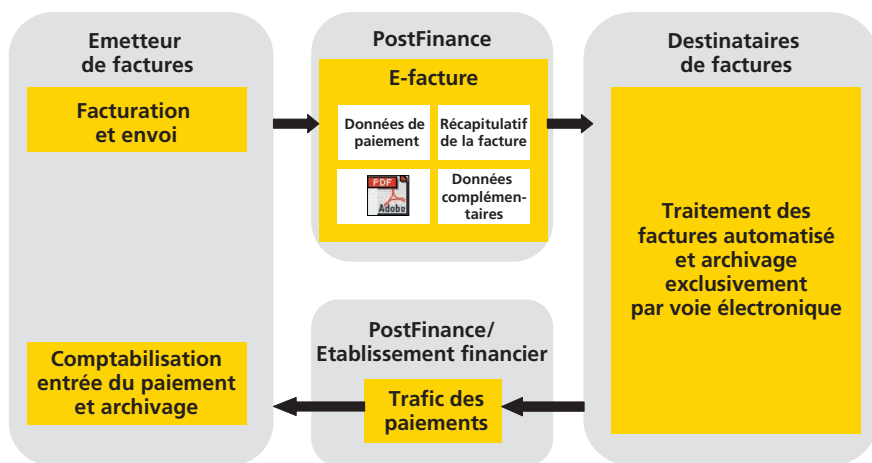
En collaboration avec Poste CH SA et SIX BBS SA (eBill), PostFinance SA propose une solution e-facture fondée sur le modèle du Consolidator. Cette solution sert à la transmission électronique des factures. Dans le présent document, les termes factures, données des factures ou données désignent les justificatifs comptables, preuves de notification et confirmations de crédit.

La solution e-facture de PostFinance permet aux émetteurs de factures de transmettre à leurs clients des factures en CHF, EUR, USD, AUD, CAD, DKK, GBP, JPY, NOK ou SEK par voie électronique et sans changement de format.

Les destinataires ont la possibilité de traiter leurs factures électroniques dans leur e-banking ou de les importer par différents canaux dans leur logiciel financier, où elles seront traitées. PostFinance joue donc principalement le rôle d'un transporteur de données de facturation.

PostFinance recommande aux clients commerciaux de récupérer les données par transfert de données. Ils pourront ainsi reprendre les données des factures dans leur propre logiciel et y optimiser et automatiser d'autres processus de traitement (p. ex. traitement des comptes créanciers). S'ils ne disposent pas de logiciel correspondant, PostFinance leur conseille de s'inscrire sur le portail eBill des banques suisses via e-finance.

Le principal avantage de l'e-facture réside dans la possibilité d'un traitement entièrement automatisé des deux côtés et dans l'amélioration de la qualité des données circulant de bout en bout de manière électronique sans changement de format. Cette solution ouvre de vastes possibilités d'amélioration de l'efficacité, avec à la clé un potentiel d'économies élevé pour les émetteurs et les destinataires de factures. La solution e-facture de PostFinance est améliorée et complétée par de nouvelles fonctions en permanence afin de répondre aux besoins des clients. PostFinance a conclu des partenariats avec divers fournisseurs de factures électroniques en vue de constituer un réseau qu'elle étend en permanence.



La solution e-facture de PostFinance permet aux émetteurs et aux destinataires de factures de traiter ces dernières de manière automatisée.

Les chapitres suivants sont particulièrement importants pour les **émetteurs de factures**:

- Chapitre 1: Description de la prestation
- Chapitre 2: Processus d'adhésion et de mise en service pour les émetteurs de factures
- Chapitre 4: Processus de traitement auprès de l'émetteur de factures
- Chapitre 5: Processus de traitement chez PostFinance
- Chapitres 7-11: Description des aspects techniques
- Chapitre 12: Sécurité des données
- Chapitre 13: Formats de données

Les chapitres suivants s'adressent plus particulièrement aux **destinataires de factures**:

- Chapitre 1: Description de la prestation
- Chapitre 3: Processus d'adhésion et de mise en service pour les destinataires de factures
- Chapitre 5: Processus de traitement chez PostFinance SA
- Chapitre 6: Processus de traitement auprès du destinataire de factures
- Chapitre 11: Communication
- Chapitre 12: Sécurité des données
- Chapitre 13.4: Données des factures

1.2 Description succincte de l'e-facture

1. Pour être en mesure de recevoir des factures électroniques par l'intermédiaire de PostFinance, le destinataire de factures doit s'inscrire auprès de l'émetteur de factures, c'est-à-dire lui communiquer son numéro d'adhérent, comme pour un changement d'adresse. Pour ce faire, PostFinance propose aux émetteurs de factures des outils utilisables dans e-finance ou Business Interface.
2. Dès que l'émetteur de factures a enregistré le numéro d'adhérent dans ses données de la fiche client, il peut envoyer la facture électronique à PostFinance.

3. Mise à disposition des données au destinataire de factures
Dans e-finance ou l'e-banking (via le portail eBill): le destinataire de factures peut consulter ces dernières dans e-finance ou l'e-banking, émettre un ordre de paiement ou refuser la facture. La banque exécute le paiement à l'échéance.
Par transfert de données: le destinataire récupère les données des factures disponibles par un canal de communication défini et émet, après leur traitement, un ordre de paiement (p. ex. OPAE) à l'aide de son logiciel de gestion financière.
Par le biais d'un partenaire (voir chapitre 1.6)
4. Les crédits sont comptabilisés selon le processus déjà défini par l'émetteur de factures.

1.3 Délimitation

L'étendue des prestations couverts par la solution e-facture débute lorsque les données des factures sont transmises de la solution de facturation de l'émetteur ou de son système de gestion des débiteurs à PostFinance et s'achève lorsque le destinataire émet un ordre de paiement dans l'e-banking ou transfère les données dans un logiciel de traitement des crédateurs ou lorsque PostFinance les a transmises à un partenaire. La solution e-facture de PostFinance comprend notamment les fonctions principales suivantes:

- conversion des données dans le format souhaité/requis par le destinataire;
- transfert des données.

Par conséquent, la solution e-facture de PostFinance n'est

- ni un système de facturation,
- ni un système d'impression,
- ni un système de gestion des débiteurs,
- ni un système de gestion des crédateurs,
- ni un système de paiement.

1.4 Offre pour émetteurs de factures

L'offre pour émetteurs de factures englobe les points suivants:

- administration des clients, comprenant notamment l'inscription des destinataires des factures et la mise à disposition d'un utilitaire d'assistance pour l'inscription ou la résiliation auprès des émetteurs de factures;
- réception des données livrées par l'émetteur de factures ou saisies en ligne avec e-facture light et mise à disposition des avis de traitement;
- possibilité d'automatiser la transmission des données;
- possibilité de récupérer de manière automatisée les données d'inscription et de résiliation, les protocoles de traitement ainsi que les factures signées;
- traitement des données transmises selon le présent manuel E-facture;
- signature numérique des données des factures;
- mise à disposition des données des factures aux destinataires selon l'accord passé séparément avec ces derniers;
- transmission des données à eBill pour le portail eBill des banques suisses;
- transmission des données aux autres partenaires (voir chapitre 1.6);

1.5 Offre pour destinataires de factures

1.5.1 Traitement d'e-factures dans e-finance (eBill)

L'offre comprend l'accès au portail eBill des banques suisses, sur lequel sont mis à disposition les données nécessaires pour le paiement et les détails des factures au format PDF. Le PDF intègre également les données utiles structurées de la facture qui permettent, en partie, un traitement automatisé.

1.5.2 Livraison d'e-factures par transfert des données

Selon le canal choisi, l'offre pour les destinataires de factures englobe les points suivants:

- fonction d'inscription ou de résiliation des destinataires auprès des émetteurs de factures;
- mise à disposition des données des factures conformément aux instructions du destinataire;
- possibilité d'automatiser la livraison des données via Web Services.

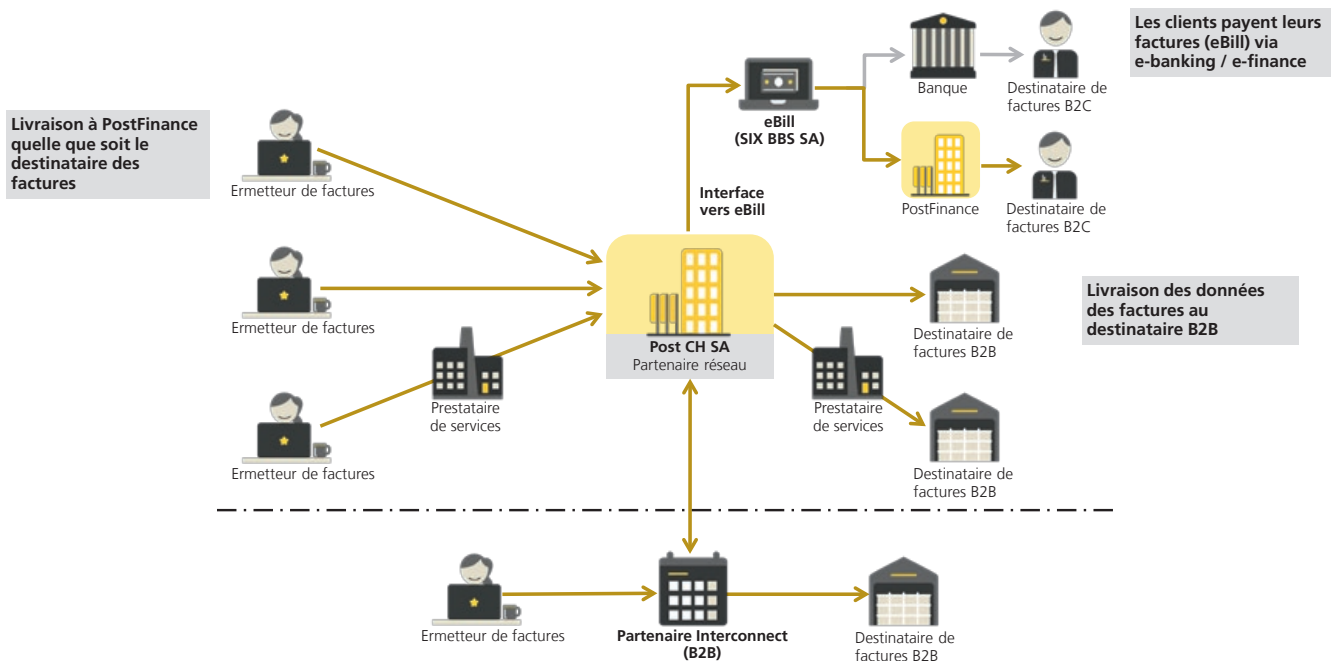
1.6 Transmission des données aux partenaires

PostFinance collabore en outre avec des partenaires qui proposent des solutions e-facture équivalentes. Une liste actualisée des partenaires peut être consultée sur www.postfinance.ch/e-facture.

La connexion entre PostFinance et les différents systèmes de nos partenaires permet aux utilisateurs d'un système d'échanger avec les utilisateurs d'un autre système des factures signées numériquement.

Les émetteurs ou les destinataires de factures ont seulement besoin d'une connexion au système de PostFinance et bénéficient ainsi d'un cercle élargi d'adhérents du fait de la mise en réseau des systèmes, et ce, sans devoir conclure des contrats supplémentaires avec le partenaire (Single Point of Contact).

1.7 Rôles



Aperçu de la répartition des rôles

1.7.1 PostFinance SA

Société du groupe La Poste Suisse SA, PostFinance répond de la stratégie, du développement et de la commercialisation de sa solution e-facture. PostFinance est partenaire contractuel des émetteurs et des destinataires de factures ainsi que du portail eBill, des prestataires de service (Bill Service Provider et Customer Service Provider) et des partenaires adhérents à la solution e-facture.

PostFinance est en outre responsable de l'exploitation des processus et systèmes d'e-finance et de leurs fonctionnalités.

1.7.2 Poste CH SA

Société du groupe La Poste Suisse SA mandatée par PostFinance, Poste CH SA répond du développement et de l'exploitation de la solution et de ses interfaces ainsi que de l'assistance technique aux clients, aux prestataires de service et aux partenaires.

1.7.3 eBill des banques suisses (SIX BBS SA)

eBill est le système standardisé des banques suisses pour l'échange de factures électroniques entre les émetteurs de factures et les utilisateurs d'e-banking.

1.7.4 Émetteur de factures

L'émetteur de factures est le prestataire facturant les prestations qu'il fournit. C'est lui qui génère les données initiales des factures transmises à PostFinance. Cette transmission peut être effectuée directement par l'émetteur de factures ou par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

1.7.5 Biller Service Provider (BSP)

Le BSP est partenaire contractuel des émetteurs de factures qui adhèrent à la solution e-facture par son intermédiaire. Le BSP offre ses propres prestations de facturation et peut transmettre à PostFinance des données des factures électroniques. Il gère ses produits, commercialise, conseille et vend ses solutions de facturation, exploite le système et assure le 1st Level Support pour les émetteurs de factures qui travaillent avec lui.

Le BSP peut aussi tenir le rôle de fournisseur de données sur mandat d'un émetteur de factures ayant un contrat avec PostFinance.

1.7.6 Customer Service Provider (CSP)

Le CSP est partenaire contractuel des destinataires de factures qui utilisent la solution e-facture par son intermédiaire. Il gère ses produits, commercialise, conseille et vend ses prestations e-facture, exploite le système et assure le 1st Level Support pour les clients qui travaillent avec lui.

1.7.7 Destinataire de factures

Le destinataire reçoit une facture de l'émetteur pour une prestation que celui-ci lui a fournie. Il peut télécharger cette facture via eBill, par l'intermédiaire d'un prestataire de service ou par un canal compatible avec PostFinance.

1.7.8 Partenaires Interconnect

PostFinance collabore en outre avec des partenaires qui offrent des solutions e-facture équivalentes. Ces derniers se chargent de transmettre à PostFinance les données des factures de leurs clients définis comme destinataires chez PostFinance. L'identification du destinataire permet à PostFinance de déterminer auprès de quel partenaire le destinataire est inscrit et de transmettre les données des factures au système dudit partenaire.

1.8 Transmission de commandes électroniques

La solution e-facture de PostFinance permet aussi de transmettre des commandes électroniques. Les données de commande peuvent être transmises à PostFinance dans un format structuré. Elles peuvent être converties dans un format quelconque souhaité par le destinataire et transmises au fournisseur par transfert des données, par e-mail ou par fax (voir chapitre 14).

2. Processus d'adhésion et de mise en service pour les émetteurs de factures

2.1 Conditions à remplir pour l'adhésion

Les points suivants doivent être remplis ou résolus pour qu'une adhésion à la solution e-facture de PostFinance soit possible:

- processus de traitement auprès de l'émetteur de factures (chapitre 4);
- inscription et résiliation du destinataire de factures (chapitre 7);
- visualisation du détail de la facture (chapitre 8);
- réception du protocole de traitement (chapitre 9);
- compte de crédit (chapitre 10);
- communication vers/depuis PostFinance (chapitre 11);
- sécurité des données (chapitre 12);
- génération des données nécessaires (chapitre 13);

Pour que les factures puissent être mises à disposition dans l'ensemble du réseau, toutes les données des factures, détails compris, doivent être transmises de façon structurée. Lorsque des factures sont envoyées uniquement à e-finance et à des clients e-banking (eBill), les données nécessaires au paiement doivent au moins être structurées, et une version PDF de la facture doit être transmise.

Si l'émetteur de factures opte pour la solution e-facture de PostFinance, il devra le cas échéant aussi modifier d'autres processus internes. Il devra notamment porter une attention particulière aux priorités concernant les différents modes de distribution, aux mesures de communication ainsi que à la formation interne des personnes fournissant l'assistance technique aux clients.

2.2 Adhésion de l'émetteur de factures

L'adhésion se fait au moyen du formulaire disponible sous Inscription à e-facture **sur www.postfinance.ch/e-facture**. En adhérant à la solution e-facture, l'émetteur atteste avoir pris connaissance du manuel e-facture et accepter les conditions de participation e-facture pour clients commerciaux.

2.3 Adhésion à e-facture light

Le portail web e-facture light permet d'établir et d'envoyer des factures électroniques en ligne.

L'adhésion à e-facture light se fait directement sur Internet à l'adresse **www.postfinance.ch/e-facture**.

2.4 Activation pour les émetteurs de factures utilisant un logiciel testé pour e-facture de PostFinance

Si l'émetteur de factures travaille avec un logiciel doté d'une interface standardisée et testée avec la solution e-facture de PostFinance, le processus d'adhésion comprend les prestations suivantes:

- envoi du nom d'utilisateur et du mot de passe pour Business Interface / Web Services ou paramétrage du serveur SFTP pour l'émetteur de factures;
- paramétrage du serveur de messagerie si des informations doivent être retournées par e-mail;

- paramétrage de l'émetteur de factures sur le système eBill de PostFinance;
- installation du masque d'inscription et de résiliation en 4 langues selon la mise en page standard (voir chapitres 13.2 et 13.3).

2.5 Activation pour les émetteurs de factures n'utilisant pas de logiciel testé pour e-facture de PostFinance

Si la compatibilité du logiciel de l'émetteur de factures avec la solution e-facture de PostFinance n'a pas encore été testée, les processus nécessaires doivent être analysés et définis un par un. Pour ce faire, PostFinance assiste l'émetteur de factures via le helpdesk e-facture (voir SLA en annexe).

Les points indiqués ci-dessous sont notamment importants pour l'émetteur de factures.

Point	Description
Processus d'inscription et de résiliation	Ajout du champ «numéro d'adhérent» dans les données de base des clients de l'émetteur de factures et de la mention indiquant que la facture doit être envoyée par voie électronique. Le processus d'inscription et de résiliation peut être réalisé à l'aide de l'outil de PostFinance (voir chapitre 7).
Détail de la facture	Préparation du détail de la facture au format PDF (voir chapitre 8).
Transmission des données	Sélection du canal pour l'échange de données (voir chapitre 11).
Sécurité des données	Sélection de la procédure de login et prise en compte des dispositions en matière de sécurité de PostFinance (voir chapitre 12).
Format des données	Sélection du format de données souhaité (voir chapitre 13). Si la transmission se fait dans un format autre que yellowbill Invoice, une analyse préalable est requise. Le délai nécessaire pour définir et établir une conversion individuelle des données est d'environ 8 à 12 semaines. Les coûts d'établissement d'un data mapping individuel pour la conversion des données sont référencés dans la liste de prix E-facture.

L'interface pour la transmission de factures à PostFinance sera paramétrée conformément aux spécifications élaborées. Seront notamment configurées les procédures de transmission de données ainsi que les spécifications définies pour le système yellowbill.

En collaboration avec l'émetteur de factures, on testera l'interface sur le système d'intégration du client et on la préparera en vue de sa migration sur les systèmes de production. On s'attachera tout particulièrement à vérifier la sécurité des données de la connexion (voir chapitre 12). La réalisation des tests doit être annoncée au préalable au helpdesk e-facture.

Une fois la réception réalisée et mutuellement confirmée l'interface sera mise en service productif et l'émetteur de factures recevra les éléments d'accès définitifs.

2.6 Inscription et activation auprès d'eBill des banques suisses

eBill de SIX est une plateforme centralisée pour la réception d'e-factures via l'e-banking. Elle est exploitée par SIX BBS SA, une filiale de la holding SIX Group, sur mandat des banques suisses participantes.

Les émetteurs de factures qui veulent envoyer des e-factures à eBill peuvent charger PostFinance de les inscrire à eBill. Le mandat doit être donné par écrit, par la mention sur le formulaire d'inscription ou par e-mail.

Avec l'inscription de l'émetteur de factures à eBill, les renseignements suivants sont transmis à eBill:

- Nom de la société
- Nom pour l'indication sur eBill
- Adresse
- Compte de crédit (voir chapitre 10)
- Mention de la branche
- Numéro d'identification de l'entreprise (IDE)

SIX BBS SA a l'obligation envers PostFinance d'utiliser ces données exclusivement pour la prestation du service eBill.

Les e-factures peuvent ainsi être transmises à des clients qui traitent leurs factures avec une banque raccordée à eBill (voir chapitre 5.6 et annexe).

2.7 Éditeurs de logiciels

Les éditeurs de logiciels qui souhaitent établir une interface standard vers la solution e-facture de PostFinance peuvent s'adresser à **software-info@postfinance.ch** pour obtenir de plus amples informations.

La liste des éditeurs de logiciels testés pour la solution e-facture de PostFinance peut être consultée à l'adresse www.postfinance.ch/logiciel.

3. Processus d'adhésion et de mise en service pour les destinataires de factures

3.1 Conditions à remplir pour l'adhésion

Le destinataire de factures doit remplir les conditions suivantes pour adhérer à la solution e-facture de PostFinance:

- accès à e-finance de PostFinance nécessaire pour utiliser eBill;
- infrastructure pour la réception des factures électroniques dans un format structuré via un canal de transmission pris en charge par PostFinance et le traitement de ces factures dans le logiciel de gestion financière du destinataire.

3.2 Adhésion du destinataire de factures

3.2.1 Adhésion au portail eBill dans e-finance

L'adhésion au portail eBill des banques suisses se fait exclusivement via e-finance pour la clientèle privée et commerciale. Son utilisation est définie dans les conditions de participation pour l'utilisation d'e-finance.

3.2.2 Adhésion au moyen du formulaire d'adhésion

L'adhésion en vue de la réception de factures à traiter dans leur système se fait au moyen du formulaire Inscription à e-facture disponible sur **www.postfinance.ch/e-facture**.

En signant le formulaire d'adhésion, le destinataire atteste avoir pris connaissance du présent manuel e-facture et accepter les conditions de participation e-facture pour les clients commerciaux.

3.3 Activation pour les destinataires de factures utilisant un logiciel testé pour e-facture de PostFinance

Si le destinataire de factures travaille avec un logiciel doté d'une interface standardisée et testée avec la solution e-facture de PostFinance pour la réception de factures électroniques, le processus d'adhésion comprend:

- l'envoi du nom d'utilisateur et du mot de passe pour Business Interface / Web Services ou paramétrage du serveur SFTP pour le destinataire de factures;
- le paramétrage du destinataire de factures sur le système eBill de PostFinance;

3.4 Activation pour les destinataires de factures n'utilisant pas de logiciel testé pour e-facture de PostFinance

Si la compatibilité du logiciel du destinataire de factures avec la solution e-facture de PostFinance n'a pas encore été testée, la réception et le traitement des factures électroniques doivent pouvoir être effectués dans sa propre infrastructure.

Pour ce faire, PostFinance assiste le destinataire de factures via le helpdesk e-facture (voir SLA en annexe). Sur demande, des fichiers de test peuvent être mis à disposition.

Les points indiqués ci-dessous sont notamment importants pour le destinataire de factures:

Point	Description
Transmission des données	Sélection du canal pour l'échange de données (voir chapitre 11).
Sécurité des données	Sélection de la procédure de login et prise en compte des dispositions en matière de sécurité de PostFinance (voir chapitre 12).
Format des données	Sélection du format de données souhaité (voir chapitre 13). Si un format autre que yellowbill Invoice est souhaité, une analyse préalable est requise. Le délai nécessaire pour définir et établir une conversion individuelle des données est d'environ 8 à 12 semaines. PostFinance se réserve en outre le droit de facturer les coûts d'établissement du mapping pour la conversion des données. PostFinance se réserve en outre le droit de facturer les coûts d'établissement du mapping pour la conversion des données.

3.5 Inscription auprès de l'émetteur de factures

En s'inscrivant, le destinataire informe l'émetteur qu'il désire recevoir à l'avenir ses factures au format électronique. L'inscription peut être effectuée via eBill, via Business Interface ou par d'autres canaux. La décision de recevoir une facture électronique incombe toujours au destinataire. Une désinscription auprès de l'émetteur de factures est possible à tout moment. En s'inscrivant, le destinataire de factures communique son numéro d'adhérent à l'émetteur. Ce dernier peut en outre demander des informations supplémentaires définies qui lui permettent d'identifier ses clients. Les possibilités disponibles sont détaillées au chapitre 7.

3.5.1 Inscription dans e-finance (eBill)

Le destinataire de factures peut consulter la liste des émetteurs disponibles sur le portail eBill et les ajouter à ses émetteurs de factures.

3.5.2 Inscription via Business Interface

A côté de chaque émetteur, un bouton «S'inscrire» apparaît afin de permettre au destinataire de déclencher le processus correspondant et de faire apparaître le masque d'inscription. Si l'émetteur de factures offre une telle possibilité, des données supplémentaires utiles pour le traitement ultérieur des factures peuvent être communiquées avec les données d'inscription (voir chapitre 13.2.2). Business Interface indique les émetteurs de factures auprès desquels le client s'est déjà inscrit.

3.6 Éditeurs de logiciels

Les éditeurs de logiciels qui souhaitent établir une interface standard vers la solution e-facture de PostFinance peuvent s'adresser à **software-info@postfinance.ch** pour obtenir de plus amples informations.

La liste des éditeurs de logiciels testés pour la solution e-facture de PostFinance peut être consultée à l'adresse www.postfinance.ch/logiciel.

4. Processus de traitement chez l'émetteur de factures

4.1 Préparation des données des factures

La préparation des données des factures s'effectue dans le système de facturation de l'émetteur ou chez un Biller Service Provider.

4.2 Tri des factures, préparation et transmission des données des données des factures

L'émetteur établit séparément les factures électroniques en se basant sur les numéros d'adhérents enregistrés dans les données de base et les fournit à PostFinance dans un format de données pris en charge par PostFinance (voir chapitre 13).

Si des factures livrées sont transmises à un partenaire Interconnect (voir chapitre 5.7), il faut tenir compte des différentes directives d'adressage. Des informations détaillées sur le sujet figurent dans les spécifications techniques (voir annexe).

4.3 Visualisation des détails électroniques des factures

Les détails des factures peuvent être visualisés au moyen du document transmis ou du document PDF généré par PostFinance (voir chapitres 8.1 et 8.2).

4.4 Annexes à la facture

Avec la livraison des données de factures à PostFinance, il est possible de fournir en plus des détails de la facture au format PDF des annexes à la facture sous différents formats. Ces annexes, qui se rapportent à une seule facture, peuvent uniquement être livrées aux destinataires directement rattachés à l'e-facture de PostFinance (sans clients e-finance) et via Interconnect.

Sur mandat de l'émetteur de factures, PostFinance peut livrer au portail eBill des annexes de facture à des fins de publication. Les détails sont précisés dans l'annexe au présent manuel.

4.5 Paiement par acomptes

L'émetteur de factures peut proposer à ses clients de régler les factures par acomptes. Si une facture peut être payée par acomptes, il faut, pour chaque acompte, apporter les indications suivantes:

- montant de l'acompte, la somme des acomptes ne devant pas impérativement concorder avec le montant total de la facture;
- échéance de l'acompte;
- numéro de référence BVR de l'acompte.

L'utilisation du paiement par acomptes n'est possible qu'en combinaison avec le type de paiement BVR (monnaies CHF et EUR).

4.6 Contrôle de la transmission des données

Les données transmises sont traitées dans un délai de 24 heures.

Dès que le traitement est achevé, on peut contrôler via Business Interface si les factures ont pu être traitées correctement. Les factures erronées y sont signalées par le statut «non valable» et le reason code ad hoc selon le protocole de traitement (voir chapitre 9). En cas de sollicitation normale du système, il faut compter env. 2 à 4 heures après la transmission des données.

PostFinance établit par BillerID au moins une fois par jour de traitement un protocole de traitement qui doit être contrôlé par l'émetteur de factures. Ce protocole indique si les factures livrées ont pu être traitées et transmises avec succès.

Si des factures ont été transmises à un partenaire Interconnect (voir chapitre 5.7), il faut noter que ce dernier peut les renvoyer comme étant non distribuables. Une notification apparaît alors dans un protocole de traitement ultérieur à la rubrique «Rejected Bills» (voir chapitre 9).

4.7 Recherche de factures

Par Business Interface (voir chapitre 11.2.1), les émetteurs de factures ont la possibilité de consulter l'état des factures qu'ils ont livrées par le point du menu «Recherche de factures», moyennant l'observation des délais de conservation en vigueur. Ils peuvent sélectionner les factures de manière cumulative selon les critères suivants:

- BillerID;
- TransactionID;
- nom du destinataire de factures;
- EBillAccountID;
- numéro de référence BVR;
- montant de la facture;
- état de la facture;
- date de livraison;
- date d'échéance.

Ils peuvent ainsi voir notamment si la facture a été validée pour le paiement ou refusée par le destinataire.

4.8 Mutations

4.8.1 Modification des données des factures transmises

Les factures électroniques ne peuvent être retirées ou écrasées que si elles présentent le statut non valable/invalid. Pour les factures déjà traitées par PostFinance, il existe les possibilités suivantes.

4.8.2 Correction/annulation de factures par le biais de crédits

La facture a déjà été réglée et donnera entièrement ou partiellement lieu à un crédit au moyen d'un justificatif de crédit. Dans ce cas, respecter les points suivants:

- marquer le crédit dans le champ «PaymentType» comme «CREDIT» et dans le champ «DocumentType» comme «CREDITADVICE»;
- utiliser un DocumentID et un TransactionID différents de ceux utilisés pour la facture d'origine;
- indiquer dans l'élément «Summary» dans le champ «TotalAmountDue» un montant égal à zéro ou négatif (pas de montant positif);
- option: ajouter la référence (p. ex. numéro de facture) sur la facture originale dans le champ «FixedReference» avec le ReferenceType «BillNumber».

4.8.3 Remplacement/écrasement des factures livrées

Le remplacement / l'écrasement d'une facture est uniquement possible pour les factures électroniques adressées à des clients e-banking via eBill. Dans ce cas, respecter les points suivants:

- pour la nouvelle facture, utiliser un DocumentID et un TransactionID différents de ceux utilisés pour la facture d'origine;
- inscrire le TransactionID de la facture originale dans le champ «FixedReference» avec le ReferenceType «BillNumber».

Ces indications permettent de remplacer la facture originale sur la plateforme eBill par la nouvelle facture.

4.9 Comptabilisation des paiements entrants et gestion des débiteurs

La comptabilisation et la notification des paiements entrants se font sur le compte de crédit indiqué dans les données des factures (voir chapitre 10), conformément aux instructions de la banque créditrice. Si aucun compte de crédit spécifique n'est utilisé pour les factures électroniques ou qu'aucun référencement spécifique n'est prévu, aucune distinction ne peut être faite entre les paiements entrants provenant de factures électroniques et ceux provenant de factures sur papier.

L'ensemble de la gestion des débiteurs, y compris le traitement des rappels, s'effectue selon les processus définis par l'émetteur. L'émetteur de factures décide s'il veut envoyer électroniquement ou sur papier les rappels des factures présentées la première fois sous forme électronique.

4.10 Conservation et archivage des factures

L'émetteur de factures répond de la conservation des factures conformément aux dispositions légales et prend acte que les données des factures ne sont pas archivées par PostFinance.

Ceci ne vaut pas s'il utilise e-facture light. Pour les émetteurs de factures qui ont adhéré à e-facture light (voir chiffre 2.3), PostFinance conserve les factures PDF signées pendant une période de 10 ans et les met à disposition via e-facture light. Les données sont effacées au plus tard après 11 ans. En cas de résiliation de l'adhésion à e-facture light, les e-factures ainsi archivées sont effacées. Il incombe au préalable au client de télécharger les e-factures ou d'indiquer à PostFinance où elles doivent être livrées.

Dans la mesure du possible, PostFinance met à disposition de l'émetteur de factures les factures signées numériquement dans le format où elles ont été livrées au destinataire de factures, en vue de leur archivage, et ce, jusqu'à nouvel ordre (voir aussi chapitre 5.8). Ces factures peuvent être jointes aux données des factures livrées initialement et archivées. PostFinance envisage d'interrompre ce service dans un avenir proche, car il n'est plus imposé par les prescriptions légales. Par conséquent, PostFinance recommande à ses clients de ne plus utiliser ce service.

5. Processus de traitement chez PostFinance SA

5.1 Réception des données des factures

L'émetteur peut transmettre ses données à PostFinance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les données doivent pouvoir être traitées sans intervention manuelle.

PostFinance traite les données reçues selon les étapes décrites ci-dessous dans le respect des délais de traitement et de livraison prévus dans le Service Level Agreement (voir annexe), à savoir dans les 24 heures qui suivent leur réception chez PostFinance.

PostFinance tient un journal des transactions pour le contrôle ultérieur de celles-ci.

5.2 Contrôle de plausibilité et conversion des données

Les données des factures sont soumises à un contrôle de plausibilité dans lequel sont vérifiés leur syntaxe (voir annexe Schéma XSD yellowbill Invoice) ainsi que d'autres éléments vérifiables, tels que le numéro de référence BVR, les numéros d'adhérent, etc.

L'émetteur est responsable de l'exactitude des données des factures. PostFinance ne vérifie pas si la base commerciale est correcte, si le contenu est exact ou si les données sont complètes dans la mesure où cela n'est pas nécessaire pour l'exécution de l'ordre.

Si nécessaire, PostFinance convertit les données des factures reçues au format yellowbill Invoice ou au format demandé/requis par le destinataire (voir chapitre 13.5.3 à 13.5.5).

5.3 Signature numérique de la facture

Les e-factures sont signées numériquement par PostFinance ou ses partenaires, sauf si le destinataire y renonce. Cette signature garantit notamment l'intégrité de l'e-facture transmise par PostFinance. Dès leur réception par PostFinance, les données des factures sont soumises à un contrôle de plausibilité et les factures sont converties si nécessaire dans le format choisi par le destinataire. Les données ainsi créées et les détails de la facture au format PDF sont signés numériquement, un à un, avec le certificat avancé de SwissSign établi au nom de PostFinance selon la norme W3C.

5.4 Mise à disposition du protocole de traitement

Le protocole de traitement, qui renseigne l'émetteur sur la réception et le traitement des données des factures qu'il a transmises, comprend entre autres des informations concernant les factures transmises, traitées, signées et erronées ainsi que les factures refusées par le destinataire (détails au chapitre 9).

5.5 Mise à disposition des factures à leurs destinataires

PostFinance met les données des factures à la disposition des destinataires et des systèmes partenaires dans un délai de 24 heures en tenant compte du mode de livraison convenu.

5.6 Livraison à l'eBill des banques suisses

PostFinance transmet à eBill les factures pour les destinataires qui les reçoivent par le biais d'une banque raccordée à eBill, conformément à l'interface pour partenaires réseau d'eBill. Ces factures peuvent être consultées dès qu'elles ont été traitées.

Les détails sont précisés dans l'annexe au présent manuel.

5.7 Livraison des factures aux partenaires Interconnect

PostFinance collabore avec des partenaires qui proposent des solutions e-facture équivalentes (voir chapitre 1.6). Les données destinées aux destinataires raccordés à un système partenaire Interconnect sont transmises au partenaire concerné. PostFinance distingue deux types de liaisons Interconnect.

5.7.1 Interconnect avec signature par le premier prestataire

PostFinance met les factures qu'**elle a signées numériquement** à la disposition du partenaire dans les 24 heures selon le mode de livraison convenu.

Dans ce type de liaison Interconnect, l'adressage du destinataire se fait en indiquant l'ID du partenaire auprès de PostFinance et l'ID du destinataire auprès dudit partenaire.

Il est à noter que les factures peuvent être refusées par le partenaire comme étant non distribuables. Dans ce cas, un reason code 50 sera signalé dans un protocole de traitement ultérieur, avec mention du message initial du partenaire.

5.7.2 Interconnect avec signature par le deuxième prestataire

PostFinance met les données des factures non signées numériquement à disposition du partenaire dans les 24 heures, selon le mode de livraison convenu.

Le **partenaire** convertit les données des factures dans le format souhaité par le destinataire et les **signe** au moyen de son certificat, puis les envoie au destinataire et à PostFinance.

Ce type de liaison Interconnect est utilisé uniquement avec les partenaires indiqués ci-après. L'adressage du destinataire se fait alors directement au moyen de l'ID du destinataire auprès du partenaire.

- Swisscom (Suisse) SA, Handelsplatz Conextrade, ID destinataire commençant par 4130
- Pentag Informatik AG, ID destinataire commençant par 4150

5.8 Renvoi des factures signées

PostFinance renvoie les factures signées à l'émetteur à des fins d'archivage (voir chapitre 4.10) par le canal que l'émetteur a choisi (voir chapitre 11).

Il n'est pas possible de livrer des données d'archivage pour les e-factures livrées sous forme de factures hybrides (PDF avec données utiles intégrées, ZUGFeRD) ainsi que pour les e-factures livrées à eBill via l'interface pour partenaires réseau.

PostFinance va interrompre ce service dans un avenir proche car il n'est plus imposé par les prescriptions légales et recommande à ses clients de ne plus l'utiliser.

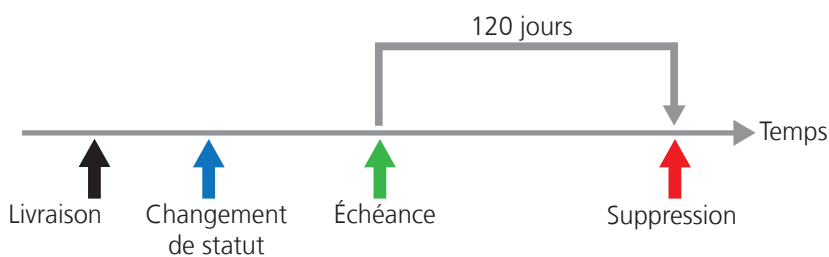
5.9 Conservation des données chez PostFinance

Pour des raisons de protection des données notamment, les factures ne sont pas conservées par PostFinance plus longtemps que nécessaire pour leur traitement. Lorsque les données des factures sont transmises au portail eBill (détails, voir annexe) ou à un partenaire Interconnect, les règles de conservation du système du partenaire s'appliquent. La conservation correcte et complète des factures dans l'optique d'un archivage de longue durée incombe à l'émetteur et au destinataire de factures (voir chapitres 1.4, 4.10 et 6.4).

5.9.1 Données de traitement

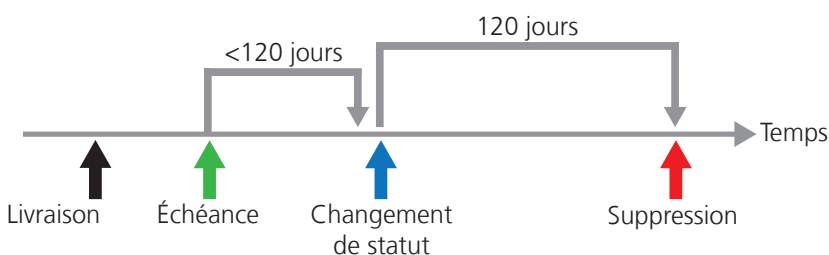
Chez PostFinance, les données de traitement et les détails des factures sont supprimées définitivement de la base de données 120 jours civils après l'échéance ou le dernier changement d'état de la facture correspondante.

Date de suppression, lorsque le dernier changement de statut intervient **avant** l'échéance de la facture.



Processus de suppression, changement de statut avant échéance

Date de suppression, lorsque le dernier changement de statut intervient **après** l'échéance de la facture.



Processus de suppression, changement de statut après échéance

5.9.2 Données téléchargées via Business Interface, Web Services ou e-finance

Les données peuvent être consultées jusqu'à 120 jours civils après l'échéance de la facture correspondante ou après la mise à disposition des données. Elles peuvent encore être consultées 40 jours civils après leur téléchargement. Les données de traitement correspondantes sont supprimées selon le processus décrit au chapitre 5.9.1.

5.9.3 Données téléchargées via SFTP ou AS2

En ce qui concerne la conservation ou la suppression chez PostFinance des données mises à disposition via SFTP ou AS2, la procédure décrite au chapitre 5.9.1 s'applique par analogie.

5.9.4 Données commerciales de PostFinance

Les données du journal de transactions (voir chapitre 5.1) sont considérés comme des données commerciales de PostFinance et donc archivés selon les directives internes de PostFinance.

6. Processus de traitement chez le destinataire de factures

6.1 Traitement des factures électroniques via le portail eBill

Les détails relatifs au traitement des e-factures via e-finance figurent dans les textes d'aide d'e-finance.

Les détails relatifs à l'accès via e-finance sont disponibles sur les pages d'aide d'e-finance.

6.2 Réception de factures électroniques par transfert de fichiers

Les e-factures sont mises à disposition via l'un des canaux pris en charge par PostFinance indiqué ci-dessus (détails voir chapitre 11).

Canal	Spécification
Business Interface	Portail Internet pour le téléchargement manuel de factures isolées. Uniquement pour les petits volumes de données.
Web Services	Méthode de téléchargement automatisé des factures.
SFTP	Canal de téléchargement automatisé des factures. Adapté pour de gros volumes de données.
AS2	Canal de livraison spécifique pour les formats EDIFACT.

6.3 Traitement des factures

Les données téléchargées des factures peuvent être transférées dans le système ERP du destinataire pour y être traitées (attribution, visa, comptabilisation et classement). Un ordre de paiement peut ensuite être établi dans le mode qui convient (p. ex. OPAE) à l'aide d'un logiciel de gestion financière.

6.4 Archivage des factures signées numériquement

Il incombe au destinataire de factures de conserver les e-factures livrées et les autres données afférentes dans les limites des directives légales (voir chapitre 1.5). Le destinataire prend acte du fait que les données des factures ne sont en principe pas archivées par PostFinance.

7. Inscription et résiliation du destinataire de factures

Pour recevoir des factures par voie électronique, le destinataire de factures doit s'inscrire auprès de l'émetteur, c'est-à-dire qu'il doit lui communiquer son numéro d'adhérent (EBillAccountID) pour que l'émetteur le saisisse dans les données de la fiche client, comme pour un changement d'adresse.

À cet effet, le destinataire de factures peut consulter sur le portail eBill ou dans Business Interface une liste des émetteurs de factures disponibles et procéder à son inscription ou à sa résiliation.

La procédure d'inscription directe dans e-finance ou l'e-banking permet également à de nouveaux destinataires de factures d'adhérer au service. Le destinataire de factures peut s'inscrire auprès d'un émetteur de factures en quelques clics (voir chapitre 7.1).

Les inscriptions et les résiliations peuvent être délivrées isolément par e-mail ou regroupées par jour dans un fichier CSV. Le chapitre 13.4 contient une description détaillée sur le sujet.

7.1 Inscription directe

Sur la base des numéros de compte enregistrés dans les données de base de l'émetteur de factures, un message s'affiche dans l'e-banking après la saisie manuelle d'un paiement en faveur d'un de ces comptes, dans la mesure où cette fonction est prise en charge par l'établissement financier:

Vous pourriez également recevoir et payer en toute simplicité les factures de (nom de l'émetteur de la facture) sous forme d'eBill dans e-finance.
S'inscrire pour eBill auprès de (nom de l'émetteur de la facture)

Exemple: texte d'information dans e-finance

Si le client e-banking clique sur «S'inscrire», cela déclenche l'une des actions suivantes:

Condition	Action
Le numéro de compte enregistré est un numéro BVR ou BVRB ET l'émetteur de factures peut recevoir et traiter des inscriptions directes (voir chapitre 13.4).	Une inscription directe est déclenchée. L'émetteur de factures reçoit automatiquement les informations d'inscription correspondantes avec le statut 2 (Inscription directe) et l'indication du numéro de BVR ou de BVRB du paiement ayant été préalablement saisi manuellement par le client (voir chapitre 13.4)
Le numéro de compte enregistré est un numéro IBAN OU l'émetteur de factures ne peut ni recevoir ni traiter des inscriptions directes (voir chapitre 13.4).	Le client voit la page d'inscription de l'émetteur de la facture.

Les comptes de crédit indiqués lors de l'adhésion et de l'activation (voir chapitre 10) sont également utilisés automatiquement lorsqu'il s'agit d'afficher le message susmentionné.

Pour promouvoir l'utilisation de l'e-facture par les destinataires de factures, PostFinance recommande à tous les émetteurs de factures d'utiliser cette forme d'inscription sans conteste la plus efficace.

7.2 Inscription à l'aide du masque standard d'inscription de PostFinance

Le masque standard d'inscription est disponible en allemand, en français, en italien et en anglais.

Si le destinataire de factures clique sur le bouton «Ajouter» pour un émetteur sur le portail eBill ou sur le bouton «S'inscrire» dans la liste des émetteurs de Business Interface, le système eBill de PostFinance ouvre un masque standard d'inscription. Les données nécessaires selon les indications de l'émetteur de factures doivent y être saisies et sont ensuite transmises à ce dernier. En plus de l'EBillAccountID, du nom, du prénom ou du nom de l'entreprise, l'émetteur peut demander d'autres paramètres de son choix, tels que l'adresse, le numéro de client, l'adresse e-mail ou des informations de mise en compte.

Le masque standard d'inscription est décrit en détail au chapitre 13.2.

7.3 Résiliation

Si, pour un émetteur, le destinataire de factures clique sur le bouton «Supprimer» du portail eBill ou sur le bouton «Résilier» de Business Interface, le système eBill de PostFinance prépare les données de résiliation correspondantes pour l'émetteur.

8. Visualisation des détails de la facture

Il existe toujours une relation biunivoque entre les données et les détails des factures.

8.1 Visualisation des détails de facture à l'aide du fichier PDF transmis

Les fichiers PDF sont mis en page librement par l'émetteur de factures, mais ils ne doivent contenir aucun élément actif (Java Script, ActiveX, etc.). En ce qui concerne les liens complémentaires, PostFinance les désactive pour des raisons de sécurité (voir chiffre 12) lors de la transmission au portail eBill.

Afin de garantir une performance optimale pour les destinataires de factures, PostFinance conseille de limiter à 150 Ko la taille de chaque fichier PDF.

L'attribution des fichiers PDF aux données des factures s'effectue sur la base du BillerID et du TransactionID, comme identification univoque de chaque facture. Il en résulte la convention suivante pour la dénomination des fichiers PDF:

<BillerID>_<TransactionID>.PDF

Comme PostFinance ne peut pas vérifier si les indications des données de la facture concordent parfaitement avec celles du fichier PDF, la responsabilité concernant l'exatitudo du fichier PDF et le respect de cette convention de dénomination incombe à l'émetteur de factures.

Les fichiers PDF peuvent être livrés séparément ou intégrés dans yellowbill Invoice comme objet référencé en tant que Base64 String avec Mime Type=x-application/pdfappendix dans l'élément «Appendix». En cas de livraison séparée des fichiers PDF, l'ordre de livraison des fichiers n'a aucune importance. Dans l'idéal, toutes les factures doivent toutefois être transmises le même jour, fichiers PDF compris. La transmission des données est décrite en détail au chapitre 11.

8.2 Visualisation des détails de la facture par un fichier PDF généré par PostFinance

L'émetteur de factures peut confier à PostFinance l'élaboration des détails de la facture. À cet effet, PostFinance génère un fichier PDF à partir des données livrées au moyen d'une feuille de style standard.

Les données contiennent au moins les indications requises d'un point de vue juridique (adresses de l'émetteur et du destinataire de factures, numéro de TVA de l'émetteur de factures, postes comptables, récapitulatif par taux de TVA, etc.), mais pas le logo de l'émetteur de factures.

Il n'est pas possible de procéder à des adaptations individuelles de la feuille de style.

9. Protocole de traitement

La livraison et le traitement des données font l'objet d'un processus de surveillance. Une fois le traitement achevé, PostFinance élabore pour chaque BillerID et chaque jour de traitement un protocole de traitement qui contient des informations sur le traitement.

9.1 Contenus

Le protocole de traitement fournit les informations suivantes:

OK_Signed	Contient le nombre de factures qui ont pu être traitées sans erreur. «Traitées» signifie: – signées et transmises au destinataire (voir chapitre 5.5); – signées et transmises au portail eBill (voir chapitre 5.6); – signées ou non signées et transmises au partenaire Interconnect (voir chapitre 5.7). Veuillez noter que des factures non signées peuvent aussi figurer dans OK_Signed. La désignation OK_Signed a été volontairement conservée par souci de cohérence avec les versions antérieures.
OK_Result	En option, paramètre par défaut = non. Contient l'ID de la transaction de chaque facture susmentionnée (OK_Signed).
NOK_Result	Contient pour chaque facture non traitée intégralement des informations détaillées y c. le reason code (voir le tableau reason code dans le schéma de description technique).
RejectedBills	Contient toutes les factures refusées ultérieurement. Il peut s'agir: – d'une facture refusée par un client e-finance ou e-banking via eBill – d'une facture retournée par un partenaire Interconnect

9.2 Élaboration et livraison

Le protocole est élaboré et livré par défaut pour chaque jour civil, dans la nuit qui suit le traitement. Il peut aussi être élaboré et livré pour chaque transaction traitée, une fois le traitement achevé.

En cas d'élaboration par jour civil, toutes les factures traitées jusqu'à la suspension de la mise en compte (env. 23h00) sont indiquées. Si plusieurs notifications de statut sont générées le même jour de traitement, seul le dernier message est indiqué dans le protocole de traitement, sauf en cas de refus du destinataire (reason code 25).

Le protocole de traitement est élaboré avec le codage XML UTF-8 (www.utf-8.com). Des informations détaillées sur le schéma ainsi que sur les différents messages de traitement (reason codes) sont disponibles dans l'annexe.

La convention de noms des protocoles est la suivante:

Protocole par jour civil

Nom: Process_Protocol_[DDMMYYYYhhmm]_[BillerID].xml
Exemple: Process_Protocol_260220160220_41101000000225324.xml

Protocole par transaction

Nom: Process_Protocol_[DDMMYYYYhhmm]_[BillerID]_[TransactionID].xml
Exemple: Process_Protocol_130420161920_41101000000225324_156333.xml

10. Compte de crédit

Au moins un compte de crédit valable doit être enregistré pour pouvoir livrer des e-factures à PostFinance. Peuvent être utilisés les types de comptes de crédit suivants:

- BVR (bulletin de versement orange avec numéro de référence) de PostFinance (CHF ou EUR);
- BVRB (bulletin de versement orange avec numéro de référence) de banques suisses (CHF ou EUR);
- compte postal ou bancaire, le numéro de compte étant indiqué au moyen du numéro IBAN (toutes monnaies);
- QR-IBAN: indiqué à l'aide du numéro IBAN et d'un IID (chiffres 5–9) compris entre 30000 et 31999 (CHF ou EUR).

L'émetteur de factures peut utiliser jusqu'à n comptes de crédit pour e-facture. Les e-factures ne peuvent être transmises que si l'indication du crédit dans l'e-facture coïncide avec un des comptes de crédit enregistrés.

Il convient de noter que les comptes de crédit indiqués lors de l'activation sont également utilisés de manière systématique pour l'affichage du message relatif à l'inscription directe (voir chapitre 7.1).

10.1 BVR – bulletin de versement orange avec numéro de référence de PostFinance

Le bulletin de versement orange avec numéro de référence en CHF ou en EUR de PostFinance est décrit dans le «Manuel BVR». Ce document peut être téléchargé à l'adresse www.postfinance.ch/bvr.

Les indications suivantes sont requises pour l'e-facture:

numéro d'adhérent BVR	exemple: 01-123456-1;
nom de la banque	fixe: PostFinance SA;
devise	CHF ou EUR.

En cas d'utilisation de BVR, le mode de paiement (PaymentType) BVR doit être mentionné sur la facture.

10.2 BVRB – bulletin de versement orange avec numéro de référence de banques suisses

Vous obtiendrez de plus amples informations sur le bulletin de versement orange avec numéro de référence des banques suisses auprès de votre banque.

Les indications suivantes sont requises pour l'e-facture:

numéro d'adhérent BVR de la banque	exemple: 01-123456-1;
nom de la banque	exemple: Banque suisse SA;
devise	CHF ou EUR;
ID BVRB	exemple: 123456.

L'ID BVBR est un numéro d'adhérent de 6 à 11 caractères attribué par la banque. Elles correspondent aux premiers chiffres d'un numéro de référence BVR valable utilisé par l'émetteur de factures. En cas d'utilisation de BVRB, le

mode de paiement (PaymentType) BVR et les premiers chiffres de la référence BVR sur la facture doivent coïncider avec l'ID BVRB enregistré.

10.3 Compte bancaire ou postal

Les indications suivantes sont requises pour l'e-facture:

IBAN	exemple: CH630900000250097798;
nom de la banque	exemple: Banque suisse SA;
devise	CHF ou EUR.

En cas d'utilisation de l'IBAN, le mode de paiement (PaymentType) IBAN doit être mentionné dans le fichier de la facture.

10.4 QR-IBAN

Les indications suivantes sont requises pour l'e-facture:

IBAN	exemple: CH5130000001250090342
Nom de la banque	exemple: PostFinance SA
Devise	CHF ou EUR

En cas d'utilisation du QR-IBAN, le mode de paiement (PaymentType) IBAN doit être mentionné dans le fichier de la facture et une référence QR (27 signes) doit être indiquée dans le champ CreditorReference.

11. Communication

11.1 Aperçu des formes de communication

11.1.1 Aperçu des canaux et des formats pour les émetteurs de factures

Le tableau ci-dessous représente les formats et les canaux utilisés pour la transmission et la réception des données par l'émetteur de factures.

Canal	Données						
	yellowbill Invoice, XML (non signées)	SAP IDoc Invoice 01 (non signées)	EDIFACT (non signées)	Données d'archivage Format destinataire (signées)	Données d'archivage PDF (signées)	Données d'inscription et de résiliation	Avis de traitement
Business Interface	T	T	T	R	–	R	R
Web Services	T	T	T	R	R	R	R
SFTP	T	T	T	R	–	R	R
AS2	T	T	T	–	–	–	R
E-facture light	T	–	–	–	R	R	R
E-mail	–	–	–	–	–	R	R

T = transmission; R = réception

11.1.2 Aperçu des canaux et des formats pour les destinataires de factures

Le tableau ci-dessous indique les données, les formats de données et les canaux utilisés pour la livraison aux destinataires des factures.

Canal	Données					
	yellowbill Invoice, XML (non signées)	yellowbill Invoice, XML (signées)	SAP Idoc dans XML (signées)	EDIFACT (signées)	PDF (signées)	Factur-X ZUGFeRD (signées)
Business Interface	–	R	R	R	R	R
Web Services	–	R	R	R	R	R
SFTP	–	R	R	R	R	R
AS2	–	–	–	R	R	R
Portail eBill	Format eBill selon spécification du portail eBill	–	–	–	R	–

R = réception

11.2 Formes de communication

11.2.1 Business Interface (transmission et livraison)

La Business Interface est une application web sécurisée (https) permettant la transmission et la livraison des données de PostFinance au client.

Les fonctions suivantes sont disponibles via Business Interface:

Émetteur de factures	Destinataire de factures
Données de base pour consultation	Données de base pour consultation
Transmission des factures et des crédits	Téléchargement des factures et des crédits signés
Recherche de factures	Inscription/résiliation auprès des émetteurs
Téléchargement des factures et des crédits signés	
Téléchargement des données d'inscription et de résiliation	
Téléchargement du protocole de traitement	

En cas d'utilisation de Business Interface (**login sur www.postfinance.ch/e-facture**), l'identification et l'authentification de l'utilisateur s'effectuent par défaut par une procédure de login avec nom d'utilisateur et mot de passe. L'envoi de ces éléments de sécurité a lieu avant la mise en service productif par PostFinance.

La Business Interface est multi-mandants, c'est-à-dire que le même accès permet le traitement de plusieurs numéros EBillAccount ou numéros BillerID.

Il est possible de transmettre à PostFinance des factures isolées ou des fichiers ZIP contenant plusieurs factures. Toute transmission est confirmée à l'utilisateur dès que le fichier est parvenu à PostFinance.

Le chargement via Business Interface est limité à 5 Mo par fichier.

Une fois le traitement achevé (max. 24 heures, 2 à 4 heures en cas de sollicitation normale du système), il est possible de vérifier à l'aide de la fonction de recherche que la facture a été traitée correctement. Le résultat de la recherche peut aussi être exporté dans un fichier csv. Les statuts de factures suivants s'afficheront dans la fonction «Recherche de factures»:

Statut	Description
En suspens	La facture est disponible pour le destinataire mais pas encore téléchargée
En traitement	La facture est prête à être transférée à un système partenaire
Refusé	La facture a été refusée par le destinataire dans e-finance
Effectué	La facture a été téléchargée par le destinataire ou transmise au portail eBill ou à un partenaire Interconnect
Détail de facture manquant	Le PDF correspondant à la facture n'a pas encore pu être classé ou n'a pas encore été déposé

Statut	Description
Non valable	Erreur lors du dépôt de la facture. Merci de prêter attention au code d'erreur donné. Vous trouverez les détails à ce sujet dans la liste des reason code (voir le tableau reason code dans le schéma de description technique)
Supprimé	La facture porte le statut supprimé (délai de traitement dépassé ou suppression manuelle dans certains cas spéciaux)
Non signée	La facture est en cours de traitement et attend d'être signée

Les données sont toujours transmises par date d'envoi et compressées dans un fichier ZIP. Cependant, un fichier ZIP est limité à 100 factures, ce qui signifie que pour des volumes importants de données, plusieurs fichiers ZIP peuvent être créés pour une même date de transmission. Les factures peuvent être consultées au plus tard le jour ouvrable postal suivant la livraison et pendant 120 jours après la date d'échéance. Les données des factures téléchargées via Business Interface ont le statut «traité» dans la base de données. Après leur téléchargement, les fichiers sont encore disponibles pendant 40 jours civils (voir chapitre 5.9.2).

Les données de base sont disponibles pour consultation dans Business Interface. Sont indiqués entre autres les canaux de livraison des données signées, le numéro de TVA (uniquement pour les émetteurs des factures) et l'interlocuteur. En outre, la possibilité de modifier le mot de passe pour le login y est offerte.

11.2.2 Web Services (transmission et livraison)

L'application Web Services permet, entre autres, de transmettre des factures de manière automatisée dans les deux sens. Pour ce faire, le système de l'utilisateur (émetteur ou destinataire de factures) doit être configuré en conséquence. Ensuite, aucune procédure manuelle de login n'est plus nécessaire, car les données d'accès sont transmises à chaque requête au moyen du nom de l'utilisateur. En cas d'utilisation de Web Services, un certificat client/serveur peut être utilisé comme élément de sécurité supplémentaire. Le client transmet alors le certificat nécessaire dans sa forme valide actuelle à PostFinance.

Les Web Services peuvent notamment être implémentés dans les langages de programmation C# et Java. Une description détaillée de Web Services et un guide pour son intégration peuvent être téléchargés sur www.postfinance.ch/e-facture.

La taille maximale pour le chargement via Web Services est de 5 Mo par fichier. Si plusieurs fichiers sont transmis dans la même requête, le volume maximum par requête s'élève à 10 Mo.

Les Web Services suivants sont disponibles:

En général

- ExecutePing

Pour émetteurs de factures

- UploadFilesReport
- SearchInvoices
- GetInvoiceListBiller
- GetInvoiceBiller
- GetProcessProtocolList
- GetProcessProtocol
- GetRegistrationProtocolList
- GetRegistrationProtocol

Pour destinataires de factures

- GetInvoiceListPayer
- GerInvoicePayer

À noter: les méthodes antérieures, publiées avant 2016 ne sont pas traitées dans ce manuel. Elles sont encore temporairement prises en charge par le système. Toutefois comme elles ne répondront plus très longtemps aux exigences actuelles en matière de sécurité, elles vont sans doute être abandonnées dans un avenir assez proche.

En cas de téléchargement de données, il faut d'abord consulter la méthode «List», puis la méthode «Get» qui s'y rattache, avec les valeurs retournées par la méthode «List».

Émetteurs de factures: données souhaitées	1^{re} méthode Lister les données	2^e méthode Télécharger les données
Données d'inscription et de résiliation	GetRegistrationProtocol List	Get RegistrationProtocol
Consultation de l'état de traitement	SearchInvoices	-
Factures (archivées) pour émetteurs de factures	GetInvoice List Biller	Get InvoiceBiller
Protocoles de traitement	GetProcessProtocol List	Get ProcessProtocol

Destinataires de factures: données souhaitées	1^{re} méthode Lister les données	2^e méthode Télécharger les données
Factures pour destinataires de factures	GetInvoice List Payer	Get InvoicePayer

Transfert et sécurité

La communication vers le Web Service est établie avec SOAP WebService via HTTPS.

Authentification

Pour des raisons de sécurité, ces Web Services doivent être implémentés sur la base du WCF.NET Security Extensibility. Un nom d'utilisateur valable et un mot de passe doivent être indiqués ou un certificat valide doit être transmis pour toute communication avec le Webservice.

11.2.3 File Delivery Services SFTP (transmission et livraison)

Le canal SFTP est particulièrement adapté pour une transmission sûre de volumes importants de données. Les fonctions ci-dessous sont disponibles:

Émetteur de factures	Destinataire de factures
Transmission des factures et des crédits	Téléchargement des factures et des crédits signés
Téléchargement des factures et des crédits signés	
Téléchargement des données d'inscription et de résiliation	

La taille maximale pour le chargement via SFTP est de 15 Go par fichier.

Pour des volumes de données plus importants, les conditions suivantes, prévues par le manuel File Delivery Services doivent être remplies: (voir sur www.postfinance.ch/manuels)

- Les gros fichiers (en règle générale des fichiers ASCII) doivent être transmis sous forme compressée. L'expéditeur et le destinataire (de bout en bout) s'accordent sur la méthode de compression à utiliser (p. ex. ZIP ou GZIP).
- Pour transmettre un grand nombre de fichiers, on effectuera un grand nombre de transferts (put/get) par session FTP/SFTP. Exemple pour 1200 fichiers: 10 liaisons/logins FTP de 120 transferts de fichiers. Si un grand nombre des logins est effectué pendant une unité de temps donnée, le système de prévention d'intrusion de la Poste bloque automatiquement pendant 15 minutes l'adresse IP source.

La taille maximale par ZIP est de 15 Go, avec une taille maximale de 5 Mo par fichier dans le ZIP.

Les répertoires suivants sont utilisés pour l'e-facture:

Phase	Répertoire pour la transmission des données des factures par l'émetteur de factures	Répertoire pour la livraison du protocole de traitement, des inscriptions, des résiliations et des données signées
Intégration/test	ebill-outbox-t	ebill-inbox-t
Production	ebill-outbox	ebill-inbox

PostFinance déclenche la commande des identifications utilisateurs «SFTP UserID» lors de l'activation.

La connexion SFTP est définie au moyen du UserID et du mot de passe.

De plus amples renseignements sur SFTP peuvent être obtenus dans les documentations téléchargeables sur www.postfinance.ch/manuels.

11.2.4 E-facture light (transmission)

Le portail en ligne e-facture light (login sur www.postfinance.ch/e-facture) permet de générer et d'envoyer des factures électroniques en ligne. Après avoir adhéré en ligne, les émetteurs de factures peuvent utiliser les fonctions indiquées ci-après.

- Saisir e-factures
- Saisir rapidement e-factures
- Rechercher e-factures
- Gérer les clients
- Configurations

11.2.5 Portail eBill des banques suisses (livraison)

Les factures peuvent être consultées et traitées sur le portail eBill via e-finance ou e-banking.

11.2.6 AS2 (transmission et livraison)

Canal spécifique pour les factures au format EDIFACT.

11.2.7 E-mail (livraison)

Les données d'inscription et de résiliation ainsi que les protocoles de traitement peuvent être envoyés par e-mail à l'émetteur de factures.

12. Sécurité des données

12.1 Procédure de login et cryptage lors du transfert

Canal	Procédure de login	Cryptage lors du transfert
Business Interface	Nom d'utilisateur et mot de passe	SSL
Web Services	Nom d'utilisateur et mot de passe	SSL
File Delivery Services	Nom d'utilisateur et mot de passe	SSH
AS2	Client/certificat d'utilisateur	SSL
E-facture light	Nom d'utilisateur et mot de passe	SSL
E-finance	Éléments de sécurité e-finance	SSL

Le standard de sécurité pour les Web Services se fonde sur la recommandation OASIS WS-Security. Des informations détaillées sont disponibles dans les instructions relatives à la mise en œuvre des Web Services (voir chapitre 11.2.2).

12.2 Suppression des liens hypertextes sur le portail eBill

Pour la transmission au portail eBill, les factures au format PDF sont converties en fichiers PDF/A3 standard. De ce fait, le destinataire ne peut pas sélectionner directement l'hyperlien sur le portail eBill.

13. Formats de données

13.1 BillerID et EBillAccountID

Dans le système eBill de PostFinance, le **BillerID** est le numéro d'identification univoque de l'émetteur de factures, alors que l'**EBillAccountID** est le numéro d'identification univoque du destinataire de factures. Attribués par le système d'e-factures concerné.

Composition du numéro: numérique, 17 chiffres
Structure: 41100000000872849

Les quatre premiers chiffres permettent d'identifier le système d'e-factures qui a attribué l'ID. Dans le système eBill de PostFinance, il s'agit toujours de 4110. Les deux derniers chiffres sont des chiffres de contrôle calculés selon la norme Modulo 97-10 (ISO 7064).

13.2 Masque standard d'inscription de PostFinance

Les masques d'inscription standards sont toujours créés en quatre langues (français, allemand, italien et anglais). Ils sont définis comme pop-up avec des boutons standard et sont générés au moyen d'un fichier XML et d'un fichier XSD («feuille de style») en tant que masque HTML.



Inscription

Muster AG
3030 Bern
Téléphone 031 333 66 77
e-mail

A l'avenir je souhaite recevoir mes factures de la Muster AG sous forme électronique et renonce ainsi aux factures papier.

Les champs caractérisés par l'astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis!

Données concernant l'utilisateur

Prénom*	<input type="text" value="Maria"/>	Nom*	<input type="text" value="Bernasconi"/>
Adresse 1*	<input type="text"/>	Adresse 2	<input type="text"/>
NPA*	<input type="text"/>	Lieu*	<input type="text"/>

Données complémentaires

E-Mail*	<input type="text"/>
Numéro client	<input type="text"/>

▶ Envoyer

Modèle d'un masque d'inscription



Modèle d'un masque de confirmation de l'inscription

Le masque d'inscription se compose de trois parties:

- **partie générale:** comprend le logo (si disponible), les indications d'adresse de l'émetteur de factures et le texte d'information;
- **données de l'utilisateur,** comprenant le nom et le prénom du destinataire de factures, qui ont été transmises par le système eBill de PostFinance, ainsi que des indications d'adresse supplémentaires à compléter par le destinataire de factures;
- **données supplémentaires:** dans cette partie, l'émetteur de factures peut définir des données supplémentaires à compléter par le destinataire (p. ex. numéro de client ou informations de mise en compte).

13.2.1 Données de l'utilisateur

Nom	Description	Propriétés
FAMILYNAME	Nom	Obligatoire si le champ COMPANYNAME est vide, 50 positions au max. *
GIVENNAME	Prénom	Obligatoire si le champ COMPANYNAME est vide, 50 positions au max. *
COMPANYNAME	Nom de l'entreprise	Obligatoire si les champs FAMILYNAME et GIVENNAME sont vides, 50 positions au maximum*
ADDRESS1	Champ d'adresse 1	Obligatoire, 40 positions au maximum
ADDRESS2	Champ d'adresse 2	Optionnel, 40 positions au maximum
ZIP	Numéro postal d'acheminement	Obligatoire, numérique, 4 positions
CITY	Localité	Obligatoire, 40 positions au maximum
PHONE	Numéro de téléphone	Optionnel, 14 positions au maximum
FAX	Numéro de fax	Optionnel, 14 positions au maximum
EMAIL	Adresse e-mail	Optionnel, selon les conventions en vigueur, 40 positions au maximum

* Ces données sont reprises automatiquement du système eBill de PostFinance. L'émetteur de factures peut définir si elles peuvent être modifiées ou non par l'utilisateur. Pour les entreprises, le masque d'inscription est automatiquement préparé avec le champ COMPANYNAME au lieu de FAMILYNAME et GIVENNAME.

Le numéro d'adhérent (EBillAccountID) n'apparaît pas dans ce masque, mais est transmis en même temps selon la description du chapitre 13.3.

13.2.2 Données supplémentaires

Au maximum quatre champs de saisie supplémentaires peuvent être définis par l'émetteur de factures en fonction de ses besoins. Ils permettent d'attribuer l'inscription au bon client, p. ex.:

Description du champ	Type	Classification	Longueur
Numéro de client	Texte	Obligatoire	8 positions
Numéro de téléphone	Texte	facultatif	10 positions

Les champs de saisie sont définis comme suit:

- Description du champ
- Type de champ
- Longueur maximale
- Règle de contrôle (Regex)
- Texte d'erreur si le contrôle échoue

Les types de champs suivants sont possibles.

- Champ de texte (Textbox)
- Case à cocher ()
- Texte indicatif (sans possibilité de saisie)
- Graphique (GIF, JPEG)
- Lien (URL)

En ce qui concerne les règles de contrôle, il s'agit de ce que l'on appelle les «Regular Expressions» (Regex, voir www.regular-expressions.info).

Les Regex suivantes sont définies par défaut:

- NotEmpty (le champ de saisie ne peut pas rester vide);
- ZIPCODE (numéro postal d'acheminement, 4 positions, numérique);
- E-mail (structure et @).

L'émetteur de factures peut choisir d'autres règles de contrôle pour les données supplémentaires (p. ex. contrôle du numéro d'assuré ou du numéro de carte de crédit). Il n'est toutefois pas possible de contrôler un champ par rapport à un autre.

13.3 Données d'inscription et de résiliation (livraison)

Les données d'inscription et de résiliation peuvent être livrées soit de manière isolée par e-mail, soit regroupées sous forme de fichier. Les données des inscriptions directes ne peuvent être livrées que sous forme de fichier.

13.3.1 Inscriptions ou résiliations isolés par e-mail

Pour chaque inscription ou résiliation, l'émetteur reçoit un e-mail avec les données correspondantes et le numéro d'adhérent (EBillAccountID) du destinataire de factures.

Exemple d'inscription:

```
From: e-bill.help@postfinance.ch
To: destinataire @ émetteurdefacture.ch
Subject: eBill User registration
Message: UserID;4110000001211282;FAMILYNAME;Modèle;
GIVENNAME;Max;ADDRESS1;Rue Modèle1;
ADDRESS2;Case postale;ZIP;6300;CITY;Zoug;
```

Remarques:

- La mention «eBill User registration» est automatiquement indiquée comme objet en cas d'inscription et la mention «eBill User deregistration» en cas de résiliation.
- Le UserID correspond à l'EBillAccountID du destinataire de factures.
- Les données supplémentaires sont transmises simultanément si elles ont été prévues.

13.3.2 Plusieurs inscriptions ou résiliations par jour au moyen de fichiers

Les données provenant des inscriptions, des résiliations et des inscriptions directes sont toujours consignées dans un fichier CSV qui est transmis quotidiennement à l'émetteur de factures. Concernant les trémas et les caractères spéciaux, le fichier CSV est codé selon la norme ANSI.

La convention relative au nom du fichier des inscriptions et résiliations est la suivante:

Nom: subsc_[BillerID]_[DDMMYYYYhhmm].csv

Exemple: subsc_41101000000225324_040220200230.csv

Exemple pour un fichier CSV:

UserID	FAMILY NAME	GIVEN NAME	ADDRESS1	ADDITIONAL DATA	ZIP	CITY	ESR CustomerNr	ESR ReferenceNr	Status
4110...	Modèle	Jean	Rue Modèle 1	Tél. 041456...	6300	Zoug			1
4110...	Dupond	Marie							3
4110...	Exemple	Masque	Rue Test 4	Tél. 062444...	5000	Aarau			1
4110...	Exemple	Direct					011234561	8000723...	2

Paramètre	Définition
UserID	Numéro univoque d'identification du destinataire de factures, correspond au EBillAccountID, numérique, à 17 positions
ESRCustomerNr	Numéro d'adhérent BVR de l'émetteur de factures, numérique
ESRReferenceNr	Numéro de référence BVR du paiement saisi précédemment, numérique
Status	Indique s'il s'agit d'une inscription, d'une résiliation ou d'une inscription directe, numérique, 1 position 1 = Inscription 2 = Inscription directe 3 = Résiliation

Les données supplémentaires sont transmises simultanément si elles ont été prévues.

En cas d'inscription directe (voir chapitre 7.1), l'EBillAccountID, le nom, le prénom, le numéro d'adhérent BVR, le numéro de référence BVR pour le paiement qui vient d'être saisi, ainsi que le statut 2 sont transmis.

13.4 Données de facturation

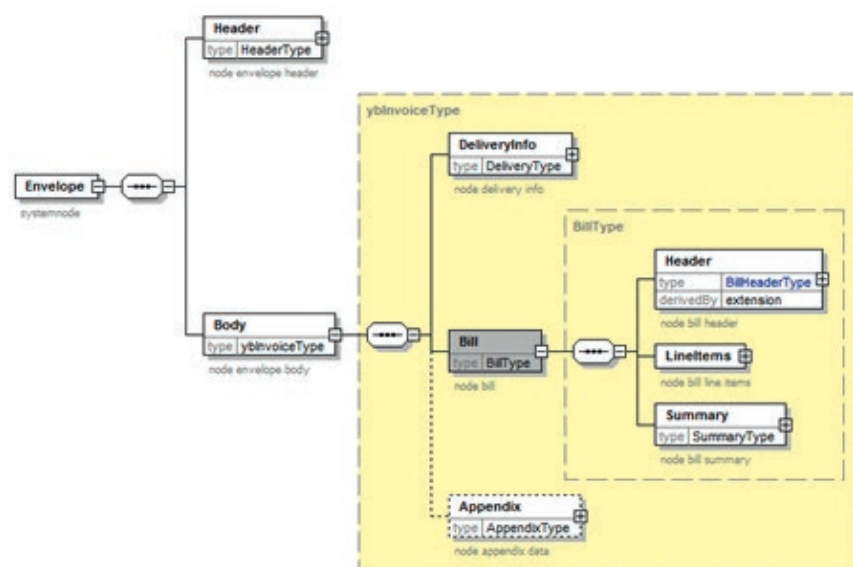
13.4.1 yellowbill Invoice (transmission par l'émetteur de factures)

Format standard pour les données de factures structurées, yellowbill Invoice décrit la sémantique et la structure de la facture électronique (fichier XML). Ce format est basé sur la norme swissDIGIN (voir chapitre 13.5.7).

La description ci-après se fonde sur la version du format yellowbill Invoice 2.0. Des versions de format plus anciennes de la génération 1.2.x peuvent encore être utilisées, en tenant compte des possibilités d'utilisation restreintes.

Comme éléments principaux pour la transmission, le fichier XML comprend un «Header» ainsi qu'un «Body» (cf. figure ci-dessous).

Le «Header» contient essentiellement des données de commande interne pour le système. Le contenu principal est défini dans le «Body».



Présentation graphique XML yellowbill Invoice

- Le «Body» se compose des éléments «DeliveryInfo», «Bill» et «Appendix».
- L'élément «DeliveryInfo» contient des données clés spécifiques pour le système yellowbill, telles que le numéro univoque de l'émetteur (BillerID) et du destinataire de facture (eBillAccountID) ou bien des données de commande pour la présentation de la facture.
- Le contenu substantiel de la facture se trouve dans l'élément «Bill». Comme pour une facture imprimée, celui-ci est subdivisé dans les éléments «Header» (données d'adresse de l'émetteur et du destinataire de factures), «LineItems» (positions facturées) et «Summary» (récapitulatif par taux de TVA).
- Les données nécessaires au paiement figurent à la rubrique Bill, sous «PaymentInformation». Dans le champ «PaymentType», on peut indiquer comment le montant de la facture doit être réglé.

BVR	Facture avec règlement au moyen d'un BVR à la Poste ou d'un BVRB auprès d'une banque (bulletin de versement orange)
IBAN	Facture avec règlement sur un compte postal ou bancaire (bulletin de versement rouge ou facture QR, indication du numéro de compte au moyen de l'IBAN)
DD	Facture avec règlement du montant par prélèvement CH-DD ou LSV
CREDIT	Crédit dont le règlement se fait séparément
OTHER	Facture sans indication spécifique quant au règlement

Possibilités pour combiner montant (positif ou négatif) et mode de paiement dans le champ PaymentType et effets de cette combinaison sur l'affichage de la facture sur le portail eBill:

TotalAmountDue	PaymentType	Affichage sur le portail eBill
Positif	ESR ou IBAN	Facture
Positif + indications des mensualités	ESR	Facture échelonnée
Positif	DD	Notification
Positif	CREDIT	Impossible, code erreur 17
Positif	OTHER	Notification
Négatif	ESR ou IBAN	Crédit
Zéro	ESR ou IBAN	Notification
Négatif ou zéro	DD	Notification
Négatif ou zéro	CREDIT	Crédit
Négatif ou zéro	OTHER	Notification

L'émetteur peut communiquer des informations quelconques dans l'élément «appendix». Par exemple le détail de la facture peut être intégré directement en annexe sous forme de PDF (voir chapitre 8.1).

Les données XML transmises au format yellowbill Invoice doivent utiliser le jeu de caractères UTF-8 (www.utf-8.com).

Les données des factures sont dénommées comme suit:

<BillerID>_<TransactionID>.XML

Il faut créer un fichier XML par facture/note de crédit. La taille maximale est de 2 Mo par fichier compte tenu des restrictions en matière de volume en vigueur dans chaque canal de transmission (voir chapitre 11).

La vérification du contenu des données des factures doit être effectuée par l'émetteur avant leur transmission.

Le contrôle de la conformité du schéma peut être effectué à tout moment par le biais du site Internet public suivant:

<https://www.corefiling.com/opensource/schemaValidate/>

Une description détaillée du schéma yellowbill Invoice figure en annexe du présent document.

13.4.2 Détail des factures au format PDF (transmission par l'émetteur de factures)

Le détail des factures au format PDF peut être transmis par l'émetteur en tant que fichier PDF séparé ou annexe au yellowbill Invoice. Il est aussi possible de charger PostFinance d'élaborer le détail des factures (voir chapitre 8).

En cas de transmission séparée, il faut veiller à ce que le statut de la facture affiche «incomplete» aussi longtemps que le détail des factures correspondant au format PDF n'a pas pu être attribué par le système. Un avis apparaît dans le protocole de traitement avec le reason code 13. Si le PDF ne peut pas être attribué en l'espace de 15 jours, la transaction est supprimée par le système et annoncée dans le protocole de traitement via le reason code 24.

13.4.3 RGXml (yellowbill Invoice), version 1.2.7 (livraison au destinataire de factures)

IMPORTANT: yellowbill Invoice jusqu'à la version 1.2.7 ne peut pas être utilisé pour la réception si les factures ont été transmises à PostFinance via Interconnect avec la signature du premier fournisseur (voir chapitres 5.7 et 13.4.4).

Lors de la livraison d'une e-facture signée, les données sont entourées par la signature. La structure de cet «enveloppement» est XMLdsig selon W3C, le schéma correspondant peut être téléchargé sous www.w3.org/TR/xmlsig-core/xmlsig-core-schema.xsd.

Le fichier contient différents objets XML possédant leur propre schéma XML.

- La facture en tant que telle est dans l'objet «RGXml», qui se compose des éléments «DeliveryInfo», «Bill» et «PaymentData». L'élément «Bill» contient les éléments «Header», «LineItems» et «Summary». Les contenus de ce domaine sont identiques à la version du schéma Invoice yellowbill utilisable pour la remise, (voir chapitre 1.2.7).
- Le fichier PDF de la facture est contenu dans l'objet «PDFInvoice» sous une forme codée base64.

```

<Signature Id="RGXmlSignature" xmlns="http://www.w3.org/2000/09/xmldsig#" xmlns:xsi="
http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xsi:schemaLocation="
http://www.w3.org/2000/09/xmldsig#Ablageort:\schemas\xmldsig-core-schema.xsd">
  <SignedInfo>
    <SignatureValue>Ty2M6Bdve8iVa1A,kU0tX6wlsOz8NUpt4wg+s</SignatureValue>
    <KeyInfo>
      <Object Id="SignatureProperties">
        <Object Id="RGXml" MimeTypes="text/xml" Encoding="none">
          <RGXML eBillID="41100000823952" xmlns="">
            <DeliveryInfo>
              <Bill>
                <Header>
                  <LineItems>
                    <Summary>
                  </Bill>
                <PaymentData>
              </RGXML>
            </Object>
          <Object Id="Manifest">
            <Object Id="PDFInvoice" MimeType="application/pdf" Encoding="base64">JVBERi0xLjQgDSXi48/TDQ</Object>
            <Object Id="SignatureVerificationProtocol" MimeType="text/xml" Encoding="none">
              <SignatureVerificationProtocol Version="V1.0.0" xmlns="">
                <Info>
                  <Verification State="ok">
                    <SignatureVerification State="ok" Standard="xmldsig">
                      <SignerCert State="valid" CRLCheck="ok">
                        <RevocationInfo RequestDate="2009-05-06T06:23:07" CRLMode="online">
                      </Verification>
                    </SignatureVerificationProtocol>
                  </Object>
                </Signature>
              </Object>
            </Signature>
          </Object>
        </Object>
      </Object>
    </SignedInfo>
  </Signature>

```

Structure XML d'une e-facture signée

Le PDF de la facture est également transmis par défaut en tant que fichier séparé. En cas de besoin, on peut renoncer à cette transmission distincte.

13.4.4 Conteneur ZIP avec yellowbill Invoice, version 2.0 (livraison au destinataire de factures)

IMPORTANT: la forme de livraison avec le conteneur ZIP est obligatoire si les factures reçues sont transmises par un partenaire Interconnect qui les signe lui-même (voir chapitre 5.7), afin de transmettre les fichiers d'origine signés.

Pour la livraison de données signées B2B, un conteneur ZIP compressé est créé pour chaque facture. Ce conteneur peut contenir les fichiers ci-dessous. Le destinataire de factures peut définir lesquels de ces fichiers il souhaite recevoir. Par défaut, tous les fichiers disponibles sont transmis.

Le nom du fichier ZIP est le suivant: «<BillerID>_<TransationID>.zip»>

Données structurées (signées)	Les données structurées sont soit un yellowbill Invoice 2.0.1 signé ou un autre format de données structurées et signées demandé par le destinataire (p. ex. EDIFACT).
-------------------------------	--

Dans le cas du XML, l'intitulé du fichier signé et structuré est le suivant: <BillerID>_<TransactionID>.sig.xml

La structure du yellowbill Invoice 2.0.1 signé est identique à celle du RGXml, version 1.2.7 (voir chapitre 13.4.2), donc composée d'une enveloppe XMLdsig et de l'objet RGXml. Le schéma du RGXml transmis est dans ce cas identique au schéma yellowbill Invoice 2.0.1 utilisé pour la transmission des données (voir chapitre 13.4.1).

Le détail de la facture (PDF signé) n'est dans ce cas pas contenu sous la forme d'un objet PDF Invoice dans XMLdsig, mais toujours comme un fichier séparé dans le conteneur ZIP.

Détail de la facture (PDF signé)	<p>En plus des données structurées, le PDF signé est transmis.</p> <p>L'intitulé du PDF signé est le suivant: <BillerID>_<TransactionID>.PDF</p> <p>Il correspond sur le plan du contenu au MimeType=x-application/pdfappendix fourni.</p> <p>La signature sur le PDF peut être vérifiée dans Acrobat Reader aussi bien que par le contrôle de signature en ligne sur www.postfinance.ch/e-facture.</p>
Fichiers joints	<p>Les fichiers joints contiennent 0-n annexes</p> <p>L'intitulé des fichiers joints est le suivant: <BillerID>_<TransactionID>_apxNN.<Extension></p> <p>NN = Numérotation continue commençant à 01 indépendamment du type de fichier. Le type de fichier (<Extension>) est établi selon le type de mime. Si c'est impossible, aucune extension de fichier n'est utilisée.</p> <p>Il n'existe aucune restriction en termes de types de fichiers pouvant être contenus dans l'annexe. Tous les types de mime figurant sur la liste publiée à l'adresse ci-dessous peuvent être utilisés: http://www.iana.org/assignments/media-types/index.html</p>
Fichier source (Sourcedata)	<p>Le fichier source transmis correspond au fichier d'origine transmis à PostFinance. Le nom du fichier à la réception est conservé. Le détail de la facture reçu au format PDF n'est pas considéré comme un fichier source et n'est donc pas transmis dans ce cas.</p> <p>Lors de la réception de données signées, un contrôle de signature est effectué. Si le résultat du contrôle est négatif, il y a renvoi à l'expéditeur. PostFinance garantit ainsi que la signature dans le fichier source est valable et correcte.</p> <p>Pour permettre une traçabilité totale de la transaction vis-à-vis des autorités, le fichier source est archivé par le destinataire de factures avec les données de facturation traitées.</p>

13.4.5 Autres formats de transmission et de livraison

Outre yellowbill Invoice, les formats SAP IDoc Typ Invoice, Factur-X (ZUGFeRD) et EDIFACT (Invoice 01B Ideal Invoice), sont supportés par défaut par PostFinance.

De plus, il est possible de faire convertir tous les formats de données correspondant à une structure lisible automatiquement pour la transmission des données par PostFinance. Il convient de vérifier au préalable l'adéquation du format de données en question ou la faisabilité de la conversion des données.

Il faut noter que pour l'utilisation de ces formats, il faut toujours créer un tableau de mapping individuel. Pour définir les détails et pour la programmation et les tests de tableaux de mapping de ce type, il faut généralement 2 à 4 mois. Cela représente pour PostFinance un investissement de 5 à 10 jours personnes. Les coûts d'établissement d'un data mapping individuel pour la conversion des données sont référencés dans la liste de prix E-facture.

Votre conseiller à la clientèle PostFinance vous soumet volontiers une offre adaptée à vos besoins.

13.4.6 Données d'archivage (livraison à l'émetteur de factures)

PostFinance met à la disposition de l'émetteur des factures signées numériquement à des fins d'archivage. Ces factures peuvent être jointes aux données des factures livrées initialement et archivées. PostFinance envisage d'interrompre ce service dans un avenir proche, car il n'est plus imposé par les prescriptions légales. Par conséquent, PostFinance recommande à ses clients de ne plus utiliser ce service.

Le nom du fichier d'archives est le suivant:

<BillerID>_<TransactionID>_sig.xml

L'attribution du fichier d'archives aux données de facturation reçues à l'origine peut toujours se faire sur la base de la TransactionID.

Le fichier d'archivage est toujours transmis à l'émetteur au format dans lequel la facture a été transmise au destinataire. D'une façon générale, le destinataire peut choisir librement le format de réception. Autrement dit, il peut s'agir d'un format de tiers (p. ex. EDIFACT) ou d'une facture signée numériquement par un partenaire Interconnect (voir chapitre 5.7.2). Un fichier de ce type ne peut pas être lu et interprété par l'émetteur sans autres. PostFinance met à disposition des outils permettant en cas de besoin de contrôler la signature et de rendre lisible le format. Si nécessaire, le helpdesk e-facture apporte volontiers son aide.

13.4.7 swissDIGIN (swiss digital invoice)

Sous la direction de la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, huit grandes entreprises suisses ainsi que les principaux fournisseurs d'e-facture ont harmonisé leurs spécifications concernant les contenus de la facture électronique et les ont publiées dans la norme swissDIGIN. swissDIGIN ne constitue pas un format technique de factures. Cette norme intersectorielle contribue à promouvoir la diffusion de l'échange électronique de factures entre les entreprises en Suisse. Les activités correspondantes sont soutenues par la Commission de la technologie et de l'innovation (CTI) de Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La norme SwissDIGIN a en outre été adoptée comme norme de cyberadministration associée par l'Association eCH pour la promotion et le développement des normes de cyberadministration.

La documentation concernée est disponible sur Internet à l'adresse www.swissdigin.ch. Les partenaires swissDIGIN promeuvent, dans le cadre du forum swissDIGIN, l'échange d'expériences, la maintenance et la diffusion de cette norme.

14. Transmission de commandes

14.1 Transmission de commandes à PostFinance

Les commandes sont transmises à PostFinance dans un format à convenir. PostFinance fournit à cet effet un Web Service ad hoc.

Les commandes sont munies du statut «délivré» à la réception. Le client peut vérifier au moyen d'un code de retour si la transmission a été effectuée avec succès. L'avancement du traitement peut être vérifié en consultant le statut de la commande. Si la transmission a échoué, le client doit renvoyer les données.

PostFinance veille à ce qu'une commande ne puisse être réceptionnée et transmise qu'une seule fois. Le numéro de commande constitue la référence univoque à cet effet.

La commande est mémorisée temporairement pour 7 jours à PostFinance. Pendant ce temps, le statut de la commande peut être consulté. Ensuite, les commandes sont effacées.

14.2 Transmission de commandes à des fournisseurs

La commande est livrée au fournisseur dans un format et par un canal à convenir avec lui, ce qui signifie qu'il est possible de convertir le format du client dans le format du fournisseur.

Les confirmations de commande et autres messages ne peuvent pas être transmis par PostFinance.

14.3 Statut de commande

Le statut de la commande peut être consulté par le biais d'un Web Service. Il est mis à disposition selon la structure suivante:

- Numéro de commande
- Statut (transmis, livré)
- Timestamp

Pour des informations supplémentaires sur la transmission de commandes, veuillez vous adresser aux spécialistes du Helpdesk e-facture.

15. Annexe

- **Service Level Agreement** (voir pages suivantes)
- **Livraison des données à eBill des banques suisses** (voir pages suivantes)
- **Abréviations et termes** (voir pages suivantes)

Documents techniques suivants, visibles à l'adresse www.postfinance.ch/e-facture:

Pour les émetteurs de factures (livraison e-facture)

- Schéma XSD yellowbill Invoice 2.0.1
- Description yellowbill Invoice 2.0.1 dans les formats de tableurs (xlsx)
- Description des modes d'adressage pour Interconnect
- Modèles de factures (XML)

Pour les émetteurs de factures (livraison protocole de traitement)

- Schéma XSD ProcessProocol
- Modèle de protocole de traitement
- Tableau reason code pour le protocole de traitement

Pour les destinataires de factures (livraison e-facture)

- Schéma XSD yellowbill Invoice 2.0.1
- Modèles de factures (dossier ZIP avec yellowbill Invoice 2.0.1)

Service Level Agreement (SLA)

Disponibilité du système et fenêtre de maintenance

Services	Prestations	Remarques
Temps machine	7x24 heures	Sans la fenêtre de maintenance
Disponibilité	99,5 % par trimestre	Seules les pannes totales sont prises en considération.
Temps de panne continu maximal:		
– Panne totale	Max. 12 heures	
– Panne partielle	Max. 24 heures	

Les pannes qui sont annoncées pendant les heures de service sont résolues dans les délais convenus pour les pannes totales et les pannes partielles. Les délais convenus doivent être compris avec le temps de réaction et le feedback indiquant que la panne est résolue. Le temps de reconstitution des stocks de données dépend de leur taille et ne peut pas être garanti.

Fenêtre de maintenance	Activités	Remarques
Serveur	Sauvegarde de l'application et de la banque de données	Quotidiennement
	Sauvegarde des données du système	Une fois par semaine, soit le dimanche entre 02h00 et 06h00. Le délai de conservation est de 30 jours. En cas de restauration, les données ne peuvent être reconstituées que jusqu'à la dernière sauvegarde.
Maintenance	Maintenance nécessitée par des motifs techniques	Une fenêtre de service de 4 heures est disponible chaque mois pour la maintenance de l'infrastructure informatique générale; en règle générale, elle se situe le dimanche entre 02h00 et 06h00.
	Maintenance nécessitée par l'application	Les maintenances nécessitées par l'application sont discutées au préalable et annoncées aux adhérents.

Délais de traitement et de transmission

Les données des factures reçues sont traitées à PostFinance dans les 24 heures qui suivent leur arrivée, puis mises à la disposition du destinataire.

Le protocole de traitement (voir chapitre 9) est mis à la disposition de l'émetteur de la manière suivante:

Protocole par jour civil: La mise à disposition intervient le lendemain de la fin du traitement.

Protocole par transaction: La mise à disposition intervient à la fin du traitement.

Le fichier d'inscription (voir chapitre 13.3) est conçu chaque jour pendant la nuit et mis à la disposition pour sa récupération par l'émetteur.

Helpdesk e-facture

PostFinance a chargé Poste CH SA d'assurer le support pour la prestation e-facture. Les prestations de support prévues dans le présent SLA sont gratuites pour les adhérents.

Service de contact pour le support:
Helpdesk e-facture
Téléphone +41 800 111 101
E-mail e-bill.help@postfinance.ch

Horaires	Du lundi au vendredi	Samedi et dimanche	Temps de réaction
1st Level support	08h00 à 18h00	Pas de service	Immédiat

Offre de prestations	Activités
Traitement des appels	<ul style="list-style-type: none">– Réception des erreurs, problèmes et questions– Saisie électronique des avis– Communication de la solution aux adhérents
Traitement des problèmes	<ul style="list-style-type: none">– Traitement et résolution des erreurs, problèmes et questions aux différents niveaux de support (Support Levels)
Coordination	<ul style="list-style-type: none">– Désignation du propriétaire du problème– Fixation des priorités et transmission du problème

Reporting

Avec le décompte mensuel, les adhérents reçoivent des indications sur le nombre et le type de données traitées.

Livraison des données à eBill des banques suisses

Généralités

PostFinance est partenaire réseau d'eBill des banques suisses. Dans la mesure où un émetteur de factures lui en donne le mandat, PostFinance transmet à eBill les factures pour les destinataires qui les reçoivent par le biais d'une banque raccordée à eBill, conformément à l'interface pour partenaires réseau d'eBill.

Choix du partenaire réseau primaire

En principe, eBill permet à un émetteur de factures de livrer les e-factures à eBill par le partenaire réseau de son choix. Si le partenaire réseau crée un nouvel émetteur de factures qui n'existe pas encore chez eBill, il devient partenaire réseau primaire.

Si un émetteur de factures a plusieurs partenaires réseau, il doit définir son partenaire réseau primaire et l'en informer en conséquence. Le partenaire réseau primaire choisi transmet cette information à eBill. C'est à l'émetteur de factures que revient la décision d'attribuer le statut de partenaire réseau primaire. Ce choix est indépendant du déroulement chronologique du rattachement à l'infrastructure.

Les fonctions suivantes sont exclusivement assurées par le partenaire réseau primaire:

- Gestion des données de base de l'émetteur de factures, y c. données du compte de crédit
- Gestion des annexes de l'émetteur de factures
- Livraison des inscriptions et des résiliations des destinataires de factures auprès d'un émetteur de factures (voir chapitre 13.3)

Inscription du destinataire de factures auprès de l'émetteur de factures

Pour pouvoir transmettre les factures électroniques d'un émetteur à un destinataire de factures, il faut qu'une relation existe entre les deux parties auprès d'eBill. La relation est appelée «autorisation de transmission» et le processus «inscription». Dans l'intérêt général de l'écosystème eBill, les inscriptions des émetteurs de factures doivent être traitées dans un délai de 30 jours.

Transmission des données de cas d'affaires à eBill de SIX

Après la validation des données de factures livrées par l'émetteur de factures au partenaire réseau, PostFinance les transmet conformément à la description de l'interface d'eBill à eBill. Les retours sur le résultat de la validation et de la transmission à eBill sont signalés dans le protocole de traitement (voir chapitre 9). Il en va de même pour les éventuels retours a posteriori d'eBill.

Dans l'intérêt de l'écosystème eBill, l'émetteur de factures est tenu de livrer les e-factures au moins 5 jours avant l'échéance.

Les cas d'affaires livrés chez eBill et leur statut ne sont visibles que pour le partenaire réseau par le biais duquel ils ont été livrés.

Enregistrement des données chez eBill

eBill n'enregistre que les données de l'émetteur de factures soumises par le partenaire réseau via l'interface pour les partenaires réseau.

Les données des cas d'affaires (e-factures) sont disponibles sur le portail eBill pendant 180 jours à compter de la date d'échéance, ou de la date de création ou du document si celles-ci sont antérieures.

Annexes à la facture et logo de l'émetteur de factures

L'émetteur de factures peut livrer à PostFinance des annexes à la facture à des fins de publication sur le portail eBill. PostFinance les transmet à eBill sur mandat de l'émetteur de factures avec mention de la durée pendant laquelle elles doivent être publiées sur eBill. La publication des annexes à la facture est possible en allemand, français, italien et anglais.

L'émetteur de factures peut livrer à PostFinance son logo à des fins de publication sur le portail eBill. PostFinance le transmet à eBill sur mandat de l'émetteur de factures. L'émetteur de factures autorise ainsi PostFinance et eBill à utiliser le logo à des fins de publication sur le portail eBill. La publication du logo est possible en allemand, français, italien et anglais.

Les annexes à la facture et les logos pour le portail eBill peuvent être livrés par e-mail au helpdesk e-facture de PostFinance.

Résiliation et désinscription d'un émetteur de factures

En cas de résiliation et de désinscription d'un émetteur de factures, ce dernier est tout d'abord marqué «inactif» chez eBill. Par conséquent, il ne peut plus transmettre de cas d'affaires et n'apparaît plus dans la liste des émetteurs de factures du portail eBill. On garantit toutefois que les destinataires de factures puissent traiter les e-factures encore existantes dans eBill.

Les données de l'émetteur de factures sont supprimées automatiquement 366 jours après la désinscription d'eBill. Un changement de partenaire réseau est possible sans perte des données de l'émetteur de factures pendant une période de 366 jours après la désinscription.

Assistance

Les requêtes d'assistance liées à l'utilisation d'eBill doivent toujours être adressées au helpdesk e-facture de PostFinance.

Abréviations et termes

Abréviations et termes	Description
AS2	Protocole de communication spécifique aux messages EDIFACT.
Durée de panne	Période continue pendant laquelle le système, en raison d'une erreur ou d'un autre problème, n'est pas disponible (panne totale) ou ne l'est que partiellement (panne partielle)
B2B	Business-to-Business (d'entreprise à entreprise)
B2C	Business-to-Consumer (d'une entreprise à un consommateur/client privé)
BVRB	Bulletin de versement avec numéro de référence bancaire
BillerID	Numéro d'identification univoque d'un émetteur de factures dans le système eBill de PostFinance
Bill Presentment	Visualisation de la facture
BSP	Biller Service Provider
Business Interface	Portail https (interface utilisateur web) Ce portail sert, d'une part, à l'émetteur pour la transmission de ses factures ainsi que pour le téléchargement des données de traitement et, d'autre part, au destinataire pour le téléchargement des factures électroniques signées numériquement. Login sur www.postfinance.ch/e-facture
CSP	Customer Service Provider
CSV	Comma Separated Value (valeur séparée par une virgule) CSV est un format de fichier indépendant de tout système pour l'échange de feuilles de calcul entre tableurs et gestionnaires de bases de données (MS Excel, MS Access, etc.).
eBill	Nom et marque de l'infrastructure de la place financières Suisse pour les e-factures aux clients à e-banking. Nom du portail sur lequel les clients e-banking traiteront leurs e-factures.
EBillAccountID	Numéro d'identification univoque d'un destinataire de factures dans le système eBill de PostFinance.
Système eBill de PostFinance	Dénomination du système pour la solution e-facture de PostFinance.
E-finance	Application e-banking de PostFinance: www.postfinance.ch/e-finance
E-facture	Facture électronique Fonction dans e-finance
EDIFACT	Electronic Data Interchange for Administration, Commerce and Transport UN/EDIFACT (ISO 9735) est un standard international en matière de présentation de données commerciales à des fins d'échanges de données électroniques entre entreprises.
ERP	Enterprise Resource Planning Système pour la planification et le pilotage de toute la chaîne de création de valeur d'une entreprise
BVR	Bulletin de versement orange avec numéro de référence
OPAE	Ordre de paiement électronique
FDS	File Delivery Services
.html	HyperText Markup Language Langage normalisé de description de pages Internet
HTTP	HyperText Transfer Protocol Protocole pour la communication entre serveurs et navigateurs Internet
HTTPS	HTTPS HyperText Transfer Protocol Secure (crypté à 128 bits) Protocole de communication sécurisée entre serveurs et navigateurs Internet
Ko	Kilooctet
Temps machine	Temps pendant lequel le système est en service après déduction de la fenêtre de maintenance. Règle: 7x 24 – fenêtre de maintenance = temps machine
Mo	Mégaoctet
Partenaire réseau	Partenaire de SIX qui livre des e-factures à eBill pour ses clients conformément au modèle des rôles eBill.
PDF	Portable Document Format

Abréviations et termes	Description
Poste CH SA	Société du groupe La Poste Suisse SA exploitant la solution e-facture de PostFinance sur mandat de cette dernière
Destinataire de factures	Personne ou entreprise recevant une facture pour une prestation qui lui a été fournie; également débiteur du paiement.
Émetteur de factures	Personne ou entreprise facturant une prestation qu'elle a fournie; également au bénéficiaire du paiement.
SAP Idoc	SAP Intermediate Document Format pour la transmission de données du système SAP
Prestataire de service	Prestataire qui livre des e-factures à PostFinance pour ses clients (Billers Service Provider) ou qui reçoit des e-factures de PostFinance pour ses clients (Customer Service Provider).
SFTP	Secure File Transfer Protocol Protocole permettant la transmission cryptée de fichiers (files) entre plusieurs ordinateurs ou serveurs via le réseau.
SIX BBS SA	Filiale de la holding SIX Group qui exploite la plateforme eBill sur mandat des banques suisses.
SSL	Secure Socket Layer SSL est un protocole développé par Netscape pour le cryptage de liaisons Internet ainsi que pour l'authentification de l'utilisateur. SSL établit une connexion sécurisée de bout en bout.
Swiss Sign AG	Société du groupe La Poste Suisse SA. Éditeur de signatures numériques reconnues par la loi.
Panne partielle	Voir Durée de panne
Panne totale	Voir Durée de panne
TransactionID	Code unique (alphanumérique, max. 50 positions) identifiant une transaction pour un émetteur de factures. Associé à la BillerID, le TransactionID identifie une facture de manière univoque.
URL	Uniform Resource Locator Une URL est l'adresse valable de manière générale, d'une ressource (p. ex. un fichier) sur Internet. Cette adresse univoque se compose de la désignation du protocole (p. ex. http://), du nom du serveur sur lequel la ressource se trouve (p. ex. postfinance.ch), du nom du service fournissant la ressource (p. ex. www) ainsi que du nom de la ressource elle-même.
UTF-8	Unicode Transformation Format-8: jeux universels de caractère www.utf-8.com
Disponibilité	Pourcentage de disponibilité du système pendant une période donnée. En règle générale, on se fonde sur l'année entière. Seules les pannes totales sont prises en considération et non pas les pannes partielles.
W3C	World Wide Web Consortium Le consortium W3 est une communauté d'intérêts renommée, constituée d'entreprises, de développeurs et d'organismes actifs sur et pour Internet. Elle a pour objectif de standardiser les technologies utilisées sur ce réseau. www.w3c.org
Fenêtre de maintenance	Temps pendant lequel des travaux relevant de la technique, de l'application ou des travaux similaires sont accomplis sur le système au titre de maintenance ou de service, le système n'étant pas disponible pendant ce laps de temps.
Web Services	Services mis à disposition des utilisateurs sur Internet et utilisant p. ex. le langage XML et le protocole https. Les Web Services se distinguent des services classiques d'Internet par le fait qu'ils ne sont pas axés sur l'utilisation par des personnes, mais par des systèmes automatiques. Les Web Services visent également l'interopérabilité, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir être utilisés et interagir de manière normalisée, indépendante du système d'exploitation, du langage de programmation, etc. Un protocole de communication normalisé doit être utilisé pour que cette interopérabilité soit assurée.
XML	Extensible Markup Language
XSD	Extensible Schema Definition

Abréviations et termes	Description
yellowbill Invoice	Format XML pour la transmission des données vers et à partir de la solution e-facture de PostFinance
ZIP	Format utilisé pour les fichiers compressés, qui permet d'une part de réduire l'espace nécessaire et, d'autre part, sert de fichier conteneur dans lequel plusieurs fichiers de même nature peuvent être rassemblés.
ZUGFeRD	Méthode de remise/livraison des e-factures. Cet acronyme signifie «guide d'utilisation central du forum pour la facturation électronique en Allemagne».